



LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC

QUOI *de neuf*

DOSSIER

LES ENJEUX DU TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE
CANADA-UNION EUROPÉENNE

ÉTÉ 2017

+ CONGRÈS

+ ENTRAIDE
INTERNATIONALE

De l'eau pour les communautés
du Burkina Faso et du Salvador grâce
aux membres de l'AREQ

+ ACTION SOCIOPOLITIQUE
Réflexion sur l'âgisme

+ ENTREVUE

Lir à tout âge :
offrir la lecture en cadeau

AREQ
CSQ

areq.lacsq.org



TABLE DES MATIÈRES

Volume 39, numéro 4 | Été 2017

MOT DU PRÉSIDENT	3
DIRECTION GÉNÉRALE	5
ÉCHO DE NOS RÉGIONS	6
CONSEIL NATIONAL	8
46 ^e CONGRÈS DE L'AREQ	11
ASSUREQ	18
RETRAITE	20
ENTRAIDE INTERNATIONALE	22
COMITÉ ENTRAIDE	24
DOSSIER	25
ENTREVUE AVEC LE DR POTVIN	32
RÉFLEXION	34
LIREÀTOUTÂGE : OFFRIR LA LECTURE EN CADEAU	36
CONDITION DES HOMMES	38
KINO-QUÉBEC	39
ACTION SOCIOPOLITIQUE	40
CONDITION DES FEMMES	42
VERT... DEMAIN	44
REMUEZ VOS MÉNINGES!	46
JE VOUS PARLE D'UN TEMPS	47
PETITS PLAISIRS	49
FONDATION LAURE-GAUDREAU	50
INTERNET	51
PUBLIREPORTAGE LA PERSONNELLE	52
LA SOURCE DES MOTS	53
À VOS CLAVIERS!	54
CHRONIQUE DES CLICHÉS	55

36



42



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges, l'AREQ a réalisé plusieurs économies environnementales:



100%



PERMANENT



468 arbres

1 terrain de football



1 707 156 L d'eau

4 878 jours de consommation d'eau

68 650 kg CO²

émissions de 23 voitures par année



20 928 kg de déchets

2 camions de déchets



89 kg NOX

émissions d'un camion pendant 274 jours



410 GJ

consommation d'énergie de 4 ménages par année

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) – Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec – regroupe plus de 58 000 personnes retraitées issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Courriel : info@areq.lacsq.org / Site Internet : areq.lacsq.org / Rédacteur en chef : Dominic Provost / Coordination : Martine Faguy / Équipe du magazine : Jules Desfossés, Denise Lachance, Ginette Lavoie et Renaud Turcotte / Révision linguistique et correction d'épreuves : Doris Longpré / Diffusion : Martine Faguy / Infographie : Coopérative Belvédère Communication / Impression : Imprimerie F. L. Chicoine / Tirage : 61 300 exemplaires / Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec / Poste-publications : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine *Quoi de neuf* n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.



UN DERNIER MOT

PIERRE-PAUL CÔTÉ
PRÉSIDENT SORTANT

Après quinze années de militantisme à l'AREQ, il est temps pour moi de tirer ma révérence. Mon passage à la présidence du secteur Vieux-Longueuil a contribué au déclenchement d'une passion au service des membres de l'AREQ et des personnes âgées, par ricochet. Les six années passées à la trésorerie nationale ont coïncidé avec la décentralisation budgétaire vers les régions et les secteurs. Cette période charnière a permis à l'Association de diversifier ses actions tout en protégeant une saine situation financière et des budgets équilibrés. La transition entre la trésorerie et la présidence a été marquée par un gain majeur concernant notre adhésion au régime général d'assurance médicaments. Nous sommes fiers d'avoir réussi dans un domaine aussi complexe que les assurances. Ce gain nous a permis de restructurer notre régime collectif d'assurance afin de permettre l'adhésion à l'AREQ d'une cohorte d'individus qui étaient sans protection d'assurance.

L'AREQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

Un de mes objectifs personnels, en accédant à la présidence de l'AREQ, était de mettre celle-ci sur la place publique et d'en faire une intervenante incontournable dans les débats concernant les personnes âgées. Je crois honnêtement que nous avons réussi ce défi, grâce au travail d'équipe entre les personnes élues et les personnes ressources de l'Association.

Au cours de ces deux mandats, nous nous sommes présentés à huit commissions parlementaires. Dès le mois de septembre 2011, avec mon collègue Michel Gagnon, nous avons présenté deux mémoires en lien avec la situation des personnes âgées. Le premier faisait état du resserrement des critères de certification des résidences pour personnes âgées. Le souci de la sécurité dans les différents établissements était notre priorité et elle se doit de demeurer au cœur de nos préoccupations pour le futur.

La commotion engendrée par le drame de l'Île-Verte avait donné le coup d'envoi à l'obligation d'installer des gicleurs dans les résidences, ce

avec quoi nous étions en accord. Depuis ce temps, malgré plusieurs interventions de diverses associations d'aînés, l'urgence a laissé place à la lenteur et à un sous-investissement.

ON SONNE LA CLOCHE AUX ÉLUS

À un autre niveau, rappelons-nous l'expression « les morts mangent », qui reflétait une situation vécue par plusieurs familles à la suite du décès de l'un des leurs. Notre mémoire traitait de l'obligation de séparer le bail du loyer de la panoplie de services offerts. Ces modifications retenues permettent un meilleur suivi et évitent la double dépense pour les personnes dans cette situation. De plus, la réduction du délai de résiliation d'un bail de trois ans à deux ans, couplée à sa terminaison à la suite de la relocation du logement, sont des gains majeurs pour les familles impliquées. Cependant, il faut demeurer vigilants, car la tentation d'exploiter les personnes âgées est toujours présente.

Nous avons dénoncé régulièrement la diminution des places en CHSLD et le manque de financement pour l'adaptation du domicile et des soins qui y sont prodigués.

Nous avons également démontré une ouverture au projet d'assurance autonomie, en précisant que les sommes qui y seront dévolues devront se rendre aux personnes concernées sans se perdre dans les structures administratives.

Nous constatons actuellement que le ministre réévalue le nombre d'heures dévolues aux personnes vulnérables pour les soins à domicile. Les heures de services ont diminué même si la situation de la personne ne s'est pas améliorée ou s'est même détériorée. C'est un dossier à suivre avec beaucoup d'attention et de rigueur.

En ce qui touche les soins de fin de vie, nous avons toujours prôné l'autonomie décisionnelle comme nous l'avions déjà fait dans d'autres dossiers. Présentement, nous constatons une certaine réticence du corps médical à adhérer à cette nouvelle vision du monde contemporain. Il faudra être prudents et vigilants dans le nouvel environnement auquel le ministre de la Santé nous convie pour les prochains mois.

LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT

Dès le début de notre mandat en 2011, nous nous sommes présentés en commission parlementaire à la suite des négociations du secteur public et parapublic. Avec Louise Charlebois, nous avons défendu la thèse selon laquelle le gouvernement devrait mettre sa part, au même titre que les participantes et les participants de la caisse des employés, si des surplus dégagés permettaient une indexation de nos rentes de retraite.

Nous avons également demandé que les retraités des régimes RRE, RRCE et RRF aient les mêmes avantages que ceux du RREGOP, comme c'était de mise dans les ententes antérieures. Sur ce dernier point, nous avons eu gain de cause.

La création de Québec-infra de la Caisse de dépôt et placement en vue du financement du réseau de trains électriques métropolitain nous a interpellés en commission parlementaire. Sans être à l'encontre du développement économique du Québec, nous avons énoncé, aux audiences de commission, nos préoccupations dans cette aventure, en soulignant qu'il fallait mettre des balises, afin de protéger les avoirs de nos caisses de retraite.

TROIS GAINS APPRÉCIABLES

La dernière année de ce triennat a été le témoin de trois gains appréciables pour les aînées du Québec. Premièrement, l'éviction des personnes aînées de leur logement à des fins spéculatives a été bien encadrée par l'adoption du projet de loi n° 492.

Le dossier des frais accessoires, qui a été une de nos préoccupations depuis le dernier congrès, a trouvé son dénouement cette année. Notre satisfaction a été amoindrie par l'annonce d'un règlement du ministre Barrette où il introduisait des frais pour le transport des échantillons de cultures biologiques.

Et que dire de notre dernière victoire concernant l'abolition du crédit d'impôt pour les personnes de plus de 65 ans. En complément de l'abolition pour le futur, le ministre des Finances a décidé de rétroagir à la suite de pressions multiples provenant des autres associations d'aînés et des partis d'opposition.

La tribune de travail avec le Conseil du trésor sur les régimes de retraite en lien avec la protection du pouvoir d'achat n'a pas connu le dénouement escompté. Le passage de cinq présidents du Conseil du trésor (Bédard, Hamad, Coiteux, Leitao, Moreau) et de leurs équipes respectives n'a pas facilité la tâche. L'automne dernier, le Conseil du trésor nous a précisé que sa priorité était le RRPE et qu'il nous ferait signe après l'adoption d'un projet de loi concernant la restructuration de ce régime. À ce sujet, je vous annonce qu'une rencontre a eu lieu en mai dernier et qu'une tribune pour les retraités a été mise sur pied. C'est à suivre...

Le dernier sujet où nous sommes intervenus en commission parlementaire concernait la maltraitance. Tout en se préoccupant de la bientraitance, des avancées ont été faites dans ce domaine. Nous y avons défendu le principe de l'autonomie décisionnelle des personnes aînées. Cependant, pour les personnes vulnérables, nous demandions que soit inscrite dans la loi la dénonciation obligatoire pour des gestes répréhensibles. Un amendement en regard de cette notion a été apporté au projet de loi n° 115 par la ministre Charbonneau. Étant la seule association à défendre cette position, nous étions fiers de notre coup.

DES ORIENTATIONS QUI PASSENT LA RAMPE

Au cours du 46^e Congrès de l'AREQ, les personnes déléguées ont déterminé, pour les trois prochaines années, les grandes orientations qui guideront les personnes élues aux divers paliers de l'Association. Le dernier sondage CROP a révélé qu'un

très fort pourcentage de nos membres se retrouvaient dans le projet d'orientations qui leur a été soumis. Les droits et les intérêts de nos membres et des personnes aînées, la vie associative ainsi que la participation et l'engagement citoyen au mieux-être de la collectivité seront toujours des sujets d'actualité pour les membres que nous représentons.

À maintes occasions, nous en avons profité pour faire rayonner l'AREQ auprès de différentes instances ainsi qu'auprès de nos membres et de la population en général. Nos participations à différents regroupements ou forums traitant de la situation des aînés, l'émission de nombreux communiqués de presse et les entrevues données aux médias écrits ou électroniques nous ont permis de faire connaître et reconnaître l'AREQ comme une association fiable et crédible.

Si le passé est garant de l'avenir, les personnes élues pour vous représenter continueront à défendre avec vigueur et enthousiasme les intérêts des membres de l'Association et des personnes aînées en général. Je n'en doute pas un instant. Le travail bénévole accompli par l'ensemble des personnes élues est une véritable force dans une société où l'individualisme se taille une place de plus en plus importante.

MAINTENIR LA COHÉSION

Il est primordial qu'une association comme la nôtre ait constamment le souci de garder et de préserver la plus grande cohésion possible en ses rangs. C'est un objectif que nous avons poursuivi lors de ce dernier triennat, et je suis assuré que la nouvelle équipe va poursuivre dans le même sens.

Et comme l'énonçait notre ancienne présidente, Mariette Gélinas, « Seul, on avance plus vite, mais ensemble, on va plus loin ».

Mettons en pratique le thème de notre congrès : conviction, engagement, cohésion.

AU REVOIR

AU REVOIR ET MERCI LISE!



Après plusieurs années passées au service de la CSQ et de l'AREQ, Lise Legault a décidé de prendre une retraite bien méritée.

Entrée à l'AREQ en 2007 comme directrice adjointe, Lise a assumé le rôle de directrice générale de 2011 à 2017.

Travailleuse acharnée et prévoyante, Lise n'a pas ménagé ses efforts pour coordonner l'ensemble des travaux auprès d'une équipe solide et dévouée.

Sa disponibilité et sa capacité de travail ont profité tant à l'équipe des ressources qu'aux personnes élues de l'Association.

Comme président, j'ai apprécié ses nombreux conseils judicieux et son appui indéfectible dans l'exécution de ma tâche.

Merci pour ton dévouement, Lise, et profite du bon temps pour réaliser tes rêves les plus chers.

BIENVENUE

CORDIALE BIENVENUE DOMINIC!



Au terme d'un processus de sélection rigoureux et exigeant, Dominic Provost a obtenu le poste de directeur général de l'AREQ.

Depuis plusieurs années, Dominic occupait le poste de conseiller en communications à l'AREQ et était responsable du magazine *Quoi de neuf*.

Détenteur d'une maîtrise en communication, Dominic poursuit actuellement une formation en gestion des ressources humaines. Son passage au sein de divers cabinets ministériels bonifie son bagage d'expérience et est un plus pour l'organisation.

Homme de vision et d'action, il saura poursuivre le travail à l'AREQ et rendre l'Association incontournable dans les débats concernant les personnes âgées.

Merci, Dominic, pour tes judicieux conseils et ton appui lors de mes interventions médiatiques. Bonne chance dans tes nouvelles fonctions. ♦

PIERRE-PAUL CÔTÉ, PRÉSIDENT SORTANT

J'AIME LA VOILE!

Je suis de l'époque de Diane Tell qui chantait
« Moi, si j'étais un homme, je serais capitaine
d'un bateau vert et blanc... »
Sauf que dans ma tête, je n'avais aucun doute.
Je savais qu'un jour je serais capitaine.
L'AREQ a été pour moi un grand voilier
que je devais mener à bon port.
Il me fallait un équipage compétent pour s'y rendre.
Puis, il fallait tenir le cap vers la destination
où voulaient se rendre les passagers.

Ce fut un plaisir de vous mener à la destination
que vous aviez choisie – jusqu'ici.
Travailler pour les membres de l'Association
pendant 10 années
fut pour moi un beau cadeau du destin.
Bientôt j'aurai la chance de devenir membre
de l'AREQ et de prendre le bateau avec vous.
Je nous souhaite bon vent !

LISE LEGAULT



« SAVOIR SUR QUOI ON MARCHE ET COMPRENDRE CE QUE L'ON VOIT »

SYLVIE LANTHIER-RENAUD

OUTAOUAIS (07) SECTEUR HULL-AYLMER (E)

Dans le cadre d'un projet *Toujours en action* des membres de l'AREQ et leurs petits-enfants sont partis à la découverte de l'histoire géologique de l'Outaouais.

Gilles Lacasse, l'organisateur accompagnateur de cette merveilleuse journée, nous a présenté quatre personnages représentant les époques géologiques que nous allons découvrir : vint d'abord monsieur Grenneville, suivi de madame Cambrien, puis madame Wisconsin et finalement monsieur Champlain. Grâce à Diane Barrette, conceptrice des costumes, et à la présentation de Gilles, nous avons eu un avant-goût de ce que nous allons voir au cours de la journée.

Et en avant!... tous dans l'autocar muni d'écrans, ce qui permettra à Gilles de nous préparer aux découvertes que nous ferons à chaque étape. En direction du lac des Fées et de ses fossiles. Au Belvédère Champlain, nous avons pu

réaliser l'immensité et la profondeur de la mer qui couvrait toute la région autrefois. À la carrière Morisson et tout au long de la route 5, nous avons constaté la richesse archéologique de la région. Nous ne verrons plus jamais les murs de roche qui longent cette route de la même façon.

Cette journée intergénérationnelle a été inoubliable pour tous. Il fallait voir les enfants et les grand-parents explorer, grimper, toucher, remplir leur sac de roches, et surtout entourer Gilles pour lui faire part de leurs découvertes et lui poser mille et une questions. Celui-ci était plus que disponible et je pense qu'il a atteint son objectif qui était de nous faire savoir sur quoi on marche et de comprendre ce que l'on voit. Je sais que depuis ce jour, mes petits-enfants s'intéressent davantage à la forme et à la composante des roches. Merci, merci, merci, à tous les organisateurs de cette journée. ♦



ÉDUCATEURS SANS FRONTIÈRES

Qui ne connaît pas La Dictée PGL? Paul Gérin Lajoie, premier ministre de l'Éducation au Québec, a mis sur pied, il y a maintenant 40 ans, une fondation dont la mission est de contribuer à l'éducation de base des enfants et à l'alphabétisation de leurs parents dans les pays les plus démunis. Sa mission s'étend également au Canada, où elle contribue à l'éveil des jeunes et des adultes aux réalités internationales et fournit un complément à la formation scolaire de base.

En 2002, la Fondation lançait le programme des Éducateurs sans frontières. Depuis lors, la Fondation a offert les services de plus d'une centaine de bénévoles au Bénin, au Burkina Faso, en Haïti et au Mali. L'expertise de ces ÉSF

se déploie dans les domaines de la formation des maîtres et des futurs maîtres, de la gestion scolaire ainsi que dans le domaine des TICE tant au niveau du préscolaire, primaire, secondaire qu'à celui de la formation professionnelle.

Ces acteurs issus du milieu de l'éducation ont adhéré à la vision de la Fondation « Une éducation de qualité pour toutes et tous » et décidé d'agir. Ils partagent leur savoir-faire et favorisent le transfert des connaissances dans le respect des communautés. En offrant un accompagnement au quotidien basé sur un plan d'action convenu, ils aident à mettre en œuvre les changements visés en provoquant des évaluations constantes de l'évolution des décisions et en projetant un suivi.

PROJET DÉFI-SOLIDARITÉ : APPRENTISSAGE DU TRICOT

NICOLE TREMBLAY
DENISE DESJARDINS-LABELLE

OUTAOUAIS (07) SECTEUR HULL-AYLMER (E)

Des bénévoles de l'AREQ Hull-Aylmer s'engagent à l'école secondaire Grande-Rivière, secteur Aylmer de la ville de Gatineau.

Depuis plusieurs années, dans le cadre du cours Éthique et culture religieuse, les jeunes de secondaire 2 sont sensibilisés au développement communautaire, à certaines problématiques vécues et aux ressources disponibles dans leur milieu. En collaboration avec la Maison l'Autre Chez-Soi, les jeunes du secondaire 2 réfléchissent entre autres à la violence vécue par des femmes et leurs enfants. Au cours de cette réflexion, un engagement concret est proposé aux jeunes au printemps de chaque année scolaire : réaliser un morceau de tricot. Par la suite, des bénévoles de l'AREQ rassemblent ces morceaux en des couvertures qui sont remises à la maison d'hébergement du secteur Aylmer. L'AREQ Hull-Aylmer participe activement à cette démarche sous deux volets : la participation de bénévoles et un don annuel de la Fondation Laure-Gaudreault au projet.

Dès l'automne, plusieurs bénévoles amorcent la préparation du matériel. Quelques personnes roulent des balles de 50 grammes pour les élèves; d'autres montent les 26 mailles et tricotent trois rangs pour chacun des élèves. Afin de faciliter la distribution, chaque jeune reçoit son matériel dans un sac de plastique.



Du mois d'avril au mois de juin, les bénévoles disponibles se rendent en salle de classe pour deux à trois périodes de 75 minutes afin de soutenir l'apprentissage des jeunes. À la fin de la session, elles retournent apprendre aux jeunes à fermer les tricots. Par la suite, le fruit du travail de chaque groupe d'élèves est remis à une bénévole qui rassemblera les morceaux de formes variées en une belle couverture. En cours d'année, les couvertures sont présentées aux jeunes, leur permettant ainsi d'apprécier le fruit de leur travail collectif.

Une rencontre en juin permet aux personnes engagées dans ce projet d'échanger sur leur expérience, de proposer des aménagements et surtout de planifier la démarche pour l'année suivante.

À plusieurs reprises, les enseignants et enseignantes responsables de cette démarche à l'école manifestent leur appréciation aux personnes qui consacrent bénévolement leur temps et leurs compétences à la réalisation de ce projet intergénérationnel. ♦

En 2014, La Fondation, bien consciente de la richesse et de la variété des expériences professionnelles de ses ÉSF, a ajouté un nouveau volet, soit le Programme des ÉSF-PMA (Programme de mandats autofinancés). Celui-ci poursuit les mêmes objectifs pédagogiques et orientations stratégiques (éducation pour tous, approche par accompagnement, pédagogie interactive, etc.) et obéit aux mêmes règles déontologiques. Géré en partenariat entre la Fondation et les ÉSF, il est en partie financé par les ÉSF eux-mêmes et permet l'intégration de conjoints à l'intérieur de mandats précis pouvant être proposés par les personnes intéressées à s'engager.

Vous êtes à la retraite mais avez envie de vous impliquer? Pourquoi ne pas tenter cette belle expérience? Si vous désirez en savoir plus, veuillez nous souligner votre intérêt en écrivant à l'adresse suivante : esf@fondationpgl.ca.

Nous pourrions alors vous donner les dates des rencontres d'information qui ont lieu régulièrement à la Fondation PGL.

MONIQUE CHARBONNEAU
ÉDUCATEURS SANS FRONTIÈRES



L'AREQ met la table en vue du prochain triennat

DENISE LACHANCE

COMITÉ NATIONAL DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF*
ET DES COMMUNICATIONS

Ouvrant officiellement l'assemblée du conseil national, le président, Pierre-Paul Côté, a souhaité la bienvenue aux présidentes et présidents de régions et de secteurs en soulignant le travail colossal effectué en équipe par l'ensemble des personnes élues au cours des trois dernières années.

L'AREQ a continué de travailler avec les autres groupes d'aînés sur plusieurs sujets interpellant ses membres, et ce, en cohérence avec sa mission. Son passage en commission parlementaire sur le projet de loi n° 115 a permis de faire valoir les positions de l'Association en ce qui a trait à la maltraitance des personnes âgées. Dans plusieurs autres dossiers, l'AREQ a démontré qu'elle est une association d'envergure, crédible et inclusive.

Le président a terminé son allocution en remerciant chaleureusement les membres du conseil national, en particulier celles et ceux qui terminent leur mandat, pour leur engagement bénévole au sein d'une association de plus en plus reconnue.

La présidente des débats régionale de Québec–Chaudière-Appalaches (03), Pierrette Simoneau, a présenté un diaporama de sa région, composée de 12 secteurs. Chaque présidente ou président a fait une courte biographie d'un auteur représentatif de son secteur, une présentation qui a beaucoup plu aux personnes participantes.

Le président, Pierre-Paul Côté, a présenté les membres du conseil d'administration, les nouvelles personnes déléguées ainsi que le personnel de l'AREQ. Esther Paradis et Luc Joncas ont été nommés à la présidence des débats, et les procédures ont été expliquées afin de faciliter le déroulement.

CANDIDATURES À L'EXÉCUTIF NATIONAL

Lise Lapointe a annoncé sa candidature à la présidence, Claire Bélanger à la 1^{re} vice-présidence et Marcel Leroux à la trésorerie, tandis que Nicole Gagnon annonçait sa candidature à la 2^e vice-présidence et Christiane Potvin-Lapalme au secrétariat de l'exécutif national.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Après avoir fait un petit clin d'œil humoristique à Nicole Patry-Lisée, trésorière du conseil national, Doris Dumais a présenté les états financiers au 31 août 2016 et un tableau des révisions budgétaires.

Nicole Patry-Lisée a reçu des remerciements pour le travail accompli durant ses six années à l'AREQ nationale. Sa réponse a été courte mais bien sentie : « J'ai ri, j'ai appris et j'ai grandi. »

Également, 130 projets *Toujours en action* ont été présentés en juin et décembre 2016.

Pierre-Paul Côté et Lise Legault ont présenté la pratique administrative de règlement lors de conflits, adoptée au conseil d'administration de mars 2017.

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CSQ

Louise Chabot, présidente de la CSQ, a félicité les membres de l'AREQ pour leur implication et leur énergie à militer. Elle a souligné que l'AREQ a été le chef de file dans diverses batailles se rapportant à ses membres et a contribué au recul du gouvernement dans sa décision d'imposer des frais accessoires. L'AREQ est une association qui fait de plus en plus sa marque dans son engagement militant.

STATUTS ET RÈGLEMENTS

Claire Bélanger et Annie Brochu ont fait la lecture des propositions de modifications aux statuts et règlements. Silence complet dans l'auditoire, toutes les oreilles étaient attentives à la lecture des documents.

La présidente, Esther Paradis, a animé de main de maître le comité d'échange et de questions sur les différents documents des statuts et règlements. Les membres ont pu s'exprimer et recevoir les réponses attendues, tout ça dans le respect des procédures.

La période de votes sur les statuts et règlements s'est déroulée rapidement, car les membres étaient très attentifs et disciplinés.

CONFÉRENCE SUR LA CONSULTATION SUR LE RRQ

Lise Lapointe a présenté le conférencier Michel Lisée, économiste retraité, Services aux collectivités-UQAM Régime de retraite des groupes communautaires et des femmes. Il a renseigné les membres sur la consultation sur le RRQ en analysant les principaux enjeux :

1. Améliorations envisagées au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec.

2. Dommages collatéraux possibles si le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec ne sont plus comparables.
3. Classes de revenu : quelles sont celles qui doivent être ciblées?
4. Rentes de conjoint survivant.
5. Impact de la bonification sur les régimes complémentaires.

Le conférencier a présenté des tableaux pour permettre une plus grande compréhension des changements au Régime des rentes du Québec.

LA RETRAITE

Lise Lapointe et Johanne Freire nous ont entretenus sur le projet de loi n° 126 qui modifie le Régime de retraite du personnel d'encadrement, dont il est question en page 19 de ce magazine.

En ce qui a trait au dossier de la retraite à l'AREQ, les responsables régionaux ont été consultés et ont formulé certaines propositions dont :

- ◆ Faire connaître le plan d'action et sensibiliser les membres;
- ◆ Retravailler le document de quatre pages déjà publié;
- ◆ Sauvegarder le pouvoir d'achat;
- ◆ Élargir le dossier;
- ◆ Consulter les futurs retraités.



BOURSE DU CARBONE SCOL'ERE

Pour la troisième fois, l'AREQ a compensé les déplacements des participants au conseil national consécutif en Crédits carbone éducatifs^{MC} de la Bourse du carbone Scol'ERE. L'Association a ainsi déboursé un montant de 297,93 \$, représentant l'équivalent de 11,42 tonnes de CO₂.

Rappelons que la Bourse du carbone Scol'ERE vise la réduction et la compensation des émissions de GES pour une société plus durable.

Le programme éducatif destiné aux jeunes à l'école primaire leur permet d'adopter peu à peu de nouveaux comportements et habitudes de vie écoresponsables avec leur famille. Chaque nouveau GESTe réalisé par les familles est quantifié en émission de GES évitée. Ces émissions peuvent ensuite être achetées par les organisations et les entreprises sous forme de Crédits carbone éducatifs^{MC} pour compenser leurs émissions et ainsi financer la réalisation des ateliers en classe.



ENVIRONNEMENT

Tommy Bureau et Claire Bélanger ont présenté le dossier de l'environnement. Tommy Bureau nous a informés à propos du projet de loi n° 102 qui a été adopté le 23 mars 2017 et porte le nom de Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

Principaux enjeux et analyse :

- ◆ Objectif de réduction de 30 % du nombre de certifications d'autorisation émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- ◆ Possibilité pour le gouvernement fédéral d'autoriser seul certains projets.
- ◆ Pouvoir citoyen limité : le BAPE pourra être mandaté pour des consultations « ciblées » et forcé de tenir compte des conclusions des études environnementales stratégiques pilotées par un comité de hauts fonctionnaires.
- ◆ Possibilité pour un promoteur de contester le refus de l'octroi d'une autorisation, mais aucun droit de contestation n'est donné aux municipalités et aux citoyens.

PROJETS D'ORIENTATIONS 2017-2020

Lise Legault, directrice générale, a lu le projet des orientations 2017-2020 et les recommandations, à la suite de quoi les membres du conseil national ont voté pour celles qui seront présentées au Congrès.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ESTRIE (05)

Fernand Grenier, président régional de l'Estrie, a projeté un excellent diaporama présentant les sites touristiques de ses 8 secteurs, sur l'air de *Dégénération*. Un petit souvenir, fait localement, a été remis à chaque présidence.

SOCIOPOLITIQUE

Nicole Gagnon et Ginette Plamondon ont présenté le projet de loi n° 115 sur la maltraitance des personnes âgées, un enjeu à prioriser. Voici les faits saillants :

- ◆ Il faut prévenir la maltraitance et faciliter la dénonciation.
- ◆ La maltraitance est toujours présente et adopte de nouvelles formes.
- ◆ Il faut prendre les moyens nécessaires pour prévenir et éliminer les maltraitements organisationnelles créés soit par une insuffisance de personnel, une utilisation inappropriée de la contention chimique et physique ou par les horaires de travail du personnel.
- ◆ Les caméras de surveillance doivent respecter l'intimité et la dignité des personnes âgées. Il y a nécessité d'un débat public.
- ◆ Il est recommandé que tout professionnel témoin d'une situation de maltraitance envers un aîné soit dans l'obligation de la dénoncer.

L'AREQ surveillera de très près le projet de loi n° 115.

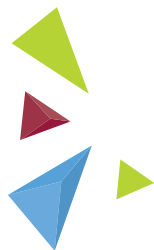
Par ailleurs, Dominic Provost, conseiller en communication, a dressé pour l'auditoire un bilan sur les outils de communication.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, Pierre-Paul Côté, a souligné qu'un défi important a été relevé au dernier conseil national du triennat en vue du Congrès. Il s'agissait de passer à travers les nombreux dossiers pour en tirer des éléments importants pour les trois prochaines années qui feraient l'objet de recommandations en ce qui concerne les statuts et les orientations. Il a remercié les membres pour leur travail sérieux, pour leur écoute et la prise de décisions cohérentes. La cohérence de toutes les prises de position est ce qui confère le plus de crédibilité à notre association et qui fait que le nom de l'AREQ est publié et reconnu partout sans que l'on soit obligé de dire ou d'expliquer qui l'on est. ◆

UN CONGRÈS À L'IMAGE D'UNE ASSOCIATION

**CONVAINCUE,
ENGAGÉE ET
COHÉRENTE**



GINETTE LAVOIE
COMITÉ NATIONAL DU MAGAZINE
QUOI DE NEUF DES COMMUNICATIONS



Du 29 mai au 1^{er} juin dernier, plus de 650 membres de l'AREQ se sont rencontrés à Lévis dans le cadre du 46^e Congrès. Cette rencontre a lieu tous les trois ans et son but est de permettre à l'ensemble des membres de se prononcer sur les règles qui régissent notre association et sur les orientations qu'elle donnera à son action pour le prochain triennat. Pendant l'année, les membres ont étudié les points présentés dans des rencontres régionale et sectorielle et ont fait des propositions sur chacun d'eux. Les personnes déléguées sont donc les porte-parole de l'ensemble des membres. C'est le jeu démocratique.

LUNDI, C'EST LE COUP D'ENVOI

Une vidéo montrant des membres lors de différentes activités sociales ou politiques a donné le coup d'envoi du Congrès. On y a vu des aînés faisant du bénévolat, des rencontres du conseil national, qui regroupe les présidences de secteur, notre exécutif en commission parlementaire, des rencontres sociales, toute la panoplie des actions qui font de l'AREQ une association vivante. Les délégués s'y sont reconnus et ont reçu cette reconnaissance avec satisfaction.

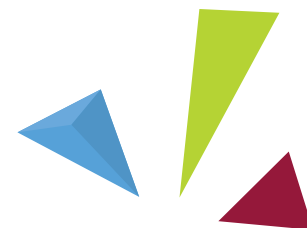
Après avoir annoncé l'ouverture du Congrès et souhaité la bienvenue aux membres qui viennent de tous les coins de la province, le président, Pierre-Paul Côté, a précisé qu'il en était à son deuxième mandat et qu'il devait donc quitter son poste. Se disant fier de ses réalisations, il a rappelé les dossiers auxquels il a travaillé : la sécurité dans les résidences pour aînés, le nombre de places dans les CHSLD, les soins à domicile, les soins de fin de vie, l'éviction des aînés de leur logement, les frais accessoires... Constatant que l'AREQ a maintenant beaucoup de crédibilité dans les médias et dans les instances gouvernementales, il a rappelé une phrase de la présidente qui l'a précédé, Mariette Gélinas : « Seul, on avance plus vite, mais ensemble, on va plus loin. »

C'est Pierrette Simoneau, présidente de la région hôte, Québec-Chaudière-Appalaches, qui nous a ensuite accueillis

en présentant son coin de pays. Louise Chabot, présidente de la CSQ, a confirmé que l'AREQ est l'association de retraités la plus active et qu'il est important de rester vigilants dans cette période d'austérité qui tend à dévaluer les services publics.

Robert Gaulin, président de la Fondation Laure-Gaudreault, a souligné que l'AREQ et la FLG sont deux organismes indépendants et autonomes, mais qu'ils sont liés par un engagement solide. Il a énuméré les missions de la Fondation auprès des jeunes, des aînés et de la recherche médicale et noté que 80 % des sommes reçues sont investies dans près de 250 projets par année. Dans l'avenir, il veut promouvoir les dons individuels.

Les membres du conseil d'administration et le personnel de l'AREQ nous ont alors été présentés. Esther Paradis et Luc Joncas ont été nommés à la présidence des débats. Après l'adoption de l'ordre du jour, on nous a expliqué les règles de fonctionnement des débats et les procédures d'élection.



Les membres du conseil exécutif ont présenté le bilan de leur triennat en énumérant les actions posées en regard des trois axes de nos orientations :

- ▶ les droits et les intérêts de nos membres et des personnes âgées au cœur de nos préoccupations;
- ▶ la vie associative;
- ▶ la participation et l'engagement au mieux-être de la collectivité.

Vous pouvez consulter les dossiers sur lesquels l'AREQ s'est penchée en visitant le site <http://areq.lacsq.org>.

MARDI, INFORMATIONS ET ORIENTATIONS

Le jour 2 du Congrès a commencé par la présentation des membres qui souhaitaient siéger aux postes du conseil exécutif. Il a ensuite été question des impacts des mesures budgétaires, particulièrement en matière de santé. Nous avons eu droit à deux conférences, l'une par Érik Bouchard-Boulianne, économiste conseiller à la CSQ, et l'autre, par la Dre Isabelle Leblanc, présidente de Médecins québécois pour le régime public (MQRP).

Par de nombreux tableaux statistiques, M. Bouchard-Boulianne nous a fait comprendre l'action de l'État, qui varie selon les époques et les pays. Dans les démocraties, ce sont les citoyens qui décident quel sera le rôle de l'État en fonction de leurs valeurs et ce qu'ils considèrent comme étant d'intérêt général. Aujourd'hui au Québec, le rôle de l'État représente environ 37,6 % de l'économie, alors qu'il est de 26 % aux États-Unis et de 46,6 % au Danemark¹.

Ce rôle apporte des bienfaits évidents : diminution des écarts de richesse, création d'une classe moyenne, régulation de l'activité économique, soutien de l'État dans les moments difficiles, mobilité sociale et meilleure égalité des chances.

Le désengagement de l'État

Depuis 2010, il y a une volonté claire de réduire le « poids des dépenses publiques », et donc l'action de l'État.

- ▶ on effectue des compressions, des coupes;
- ▶ on engrange des surplus importants;
- ▶ on réduit les impôts;
- ▶ on hausse les versements au Fonds des générations.

Il en est de même dans plusieurs pays de l'OCDE depuis le tournant des années 2000.

¹ Toutes les données sont tirées du document fourni par Erik Bouchard-Boulianne.



Au Canada, le désengagement est marqué depuis la fin des années 1990. Au Québec, il est plus limité qu'ailleurs au Canada, mais il est manifeste depuis la fin des années 1990.

La réduction de 2,3 points de pourcentage depuis le sommet de 39,9 % atteint en 2000 représente un manque à gagner d'environ 9 milliards de dollars : en d'autres mots, nous bénéficierions de 9 milliards de dollars de plus pour les programmes et les services. En 2017-2018, les dépenses de programme s'élèvent à 75 milliards de dollars.

Mais quel niveau de gouvernement est responsable de ce désengagement ?

Pour équilibrer son budget, le gouvernement fédéral a réduit ses transferts aux provinces. Il a ensuite abaissé les impôts et la TPS. Le gouvernement du Québec a réduit aussi l'impôt des particuliers et des entreprises, mais haussé la TVQ. Globalement, cela a diminué les revenus fiscaux globaux. Les impacts sur les différentes missions de l'État ont été variables.

Parallèlement au désengagement de l'État, on assiste à une remise en question des régimes de retraite.

- ▶ RRQ : Il devient nécessaire de bonifier le régime public, qui ne couvre que 25 % du revenu.
- ▶ Attaque au RREGOP lors de la dernière négociation.
- ▶ Attaque au RRPE (personnel d'encadrement) : gel d'indexation pour les personnes retraitées (6 ans).
- ▶ Attaque des régimes du secteur public.
- ▶ Attaque des régimes à prestations déterminées par les employeurs.



Les réductions d'impôt sont très dommageables, car elles résultent en une diminution de services et il est très difficile de retourner en arrière.

La mobilisation demeure donc primordiale

La Dre Isabelle Leblanc travaille, elle, pour le maintien d'un système de santé public de qualité, accessible et gratuit. Quand on attaque le système public, on favorise la privatisation. Chaque coupe dans un service au public devient une occasion d'affaire pour le privé, qui draine les ressources médicales vers des gens qui peuvent payer tout en allongeant les listes d'attente de ceux qui ne peuvent pas payer. Les services privés coûtent plus cher, car le prix comporte une part de profit. Le contrôle des dépenses n'est évidemment pas possible. Il devient aussi difficile d'organiser les services sur un territoire donné : le privé choisit d'abord les territoires les plus lucratifs.

Nous avons subi plusieurs coupes dans les soins dentaires, les examens de la vue, l'imagerie médicale et l'accès à d'autres professionnels. On a coupé des lits dans les hôpitaux, il manque des places dans les CHSLD, le virage ambulatoire n'a pas fourni les services promis, on coupe des heures des blocs opératoires.

On observe une augmentation des cabinets privés où l'on vend des forfaits qui donnent accès à un médecin moyennant une somme annuelle. C'est un peu comme les écoles privées : on privilégie les cas les moins lourds, les patients plus riches, en meilleure santé, donc les plus rentables.

Le projet de loi n° 10 prévoyait la fusion de plusieurs établissements (CISSS), la centralisation des décisions, le pouvoir aux mains du ministre et permettait des ententes avec le privé. Elle a été adoptée sous le bâillon même si 99 % des gens consultés étaient contre. Ce sont les chambres de commerce qui représentaient le 1 % restant !

Le projet de loi n° 20 définit la tâche des médecins et assure que 85 % des gens auront un médecin de famille. Il reste à renégocier les frais accessoires, qui représentent une victoire des citoyens. Il faut cependant rester vigilants, car déjà certaines cliniques trouvent des moyens de contourner le problème.

De nombreux sujets demeurent à surveiller : l'accessibilité aux professionnels (psychologues, physiothérapeute...), l'interdisciplinarité, l'attribution de plus de responsabilités aux infirmières, un meilleur contrôle du prix des médicaments. Parallèlement, il faut intervenir sur les problèmes sociaux qui mettent la santé en danger : la pauvreté, l'alimentation, l'éducation et l'environnement.

► Vous pouvez suivre les actions de ce groupe de médecins sur le site : <http://mqrp.qc.ca>.

Pour finir l'avant-midi, Doris Dumais a présenté les états financiers de l'AREQ.

L'après-midi a été consacré aux orientations du triennat 2017-2020. Voici les sujets qui ont attiré l'attention et occasionné quelques discussions. L'AREQ devrait :

- Faire des pressions pour l'élimination des paradis fiscaux.
- Promouvoir la connaissance de l'autre pour éviter l'exclusion.
- Donner plus d'appui à la Fondation Laure-Gaudreault ou permettre d'appuyer d'autres fondations.
- Promouvoir des services aux proches aidants.
- Continuer à se battre pour l'indexation.
- Montrer l'importance du rôle des aînés dans la société.
- Continuer à mieux se faire connaître.

Ces discussions ont été éloquentes quant à l'implication des membres dans la société.



MERGREDI, STATUTS ET RÈGLEMENTS

À cette étape du congrès, il n'est plus possible de faire de nouvelles propositions. Les membres n'ont plus qu'à se prononcer sur celles qui ont été faites lors des consultations au cours de l'année. Certains points ont quand même suscité des discussions même s'ils n'ont pas tous été entérinés :

- ▶ Le nom de l'AREQ qui, selon certains, ne représente pas complètement la variété de provenance des membres.
- ▶ La demande d'abaisser le quorum pour les assemblées générales.
- ▶ La fin du 2^e mandat en cas de maladie.
- ▶ La création d'un comité des communications au niveau régional.

Les membres ont noté que tous les commentaires ont été faits avec beaucoup de respect.

La nouvelle version des statuts et règlements sera disponible à <http://areq.lacsq.org> au courant de l'été.

La journée s'est terminée par un banquet, et plusieurs membres se sont délassés sur la piste de danse avec beaucoup de plaisir.

VENREDI, LE TEMPS DES AU REVOIR

Comme il est maintenant d'usage lors de nos rencontres, on nous a informés à propos de l'empreinte écologique que notre congrès a laissée, puisque déplacer autant de personnes engendre des émissions importantes de gaz à effet de serre (GES). L'AREQ compense ces émissions par l'achat de crédits-carbone auprès de la Forêt d'Arden, l'organisme responsable de la « bourse du carbone Scol'ERE ».

La Fondation Laure-Gaudreault a fait cinq heureux lors du tirage de la Loto FLG. Les 5000 billets émis ont rapporté 22 000 \$ à la Fondation.

Les cinq personnes qui briguaient les cinq postes du conseil exécutif, et qui ont ainsi été élues sans opposition, nous ont été présentées.

Une chanson a été composée pour saluer le départ de quelques présidents et présidents de régions ainsi que celui de la directrice générale, Lise Legault.

Finalement, ce fut au tour de Pierre-Paul Côté, notre président sortant, de se faire chanter des adieux remplis d'humour, de tendresse et d'amitié par les membres du CA.

Tout le monde est reparti avec la satisfaction du travail bien fait, d'avoir fait de belles rencontres et avec le goût accru de l'engagement.



Voici les membres qui ont été élus au conseil d'administration pour le triennat 2017-2020. De gauche à droite : **Francine Tremblay** (Saguenay–Lac-Saint-Jean), **Nicole Gagnon** (2^e vice-présidente), **Mireille Ménard** (Laval–Laurentides–Lanaudière), **Michel Tessier** (Outaouais), **Claire Bélanger** (1^{re} vice-présidente), **Lise Lapointe** (présidente), **Monique Blais** (Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Les Îles–Côte-Nord), **Manon Besner** (Montréal), **Christiane Potvin-Lapalme** (secrétaire), **Danielle Wolfe** (Île de Montréal), **Carole Pedneault** (Québec–Chaudière–Appalaches), **Lucie Gagné** (Estrie), **Marcel Leroux** (trésorier), **Claire Léveillé** (Abitibi-Témiscamingue), **Monique Dionne** (Cœur et Centre-du-Québec)

2017 ORIENTATIONS 2020

Lors de la tournée des régions du conseil exécutif (CE) à l'automne 2016, des ateliers sur le projet des orientations pour le triennat 2017-2020 ont permis aux personnes déléguées d'exprimer leur vision à cet égard. Le Groupe de travail sur le contenu du Congrès (GTCC) s'est penché sur les suggestions formulées par les délégations ainsi que sur les résultats d'un sondage de la firme CROP tenu auprès des membres de l'AREQ au printemps 2016. Le projet des orientations a cheminé à travers les diverses instances de l'Association. Le Congrès, qui est l'instance suprême de l'Association, les a adoptées.

PRÉAMBULE

Pour le prochain triennat, l'AREQ (CSQ) réitère son engagement à défendre avec ardeur les droits et les intérêts de ses membres et ceux des personnes aînées, et à contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.



À cet égard, elle intensifiera ses actions sur les plans social et politique en vue d'une vie associative dynamique. Avec conviction et détermination, elle poursuivra ses interventions quant aux grands enjeux sociaux, économiques et environnementaux, signe d'un engagement social résolu.

Par conséquent, l'AREQ (CSQ) sera vigilante et s'emploiera à :



- Consentir les efforts nécessaires à la réalisation de la mission;
- Assurer un service de qualité aux membres;
- Fournir une information la plus complète et la plus juste possible à ses membres;
- Promouvoir les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, à savoir : égalité, liberté, solidarité, justice et paix;
- Consentir des efforts soutenus au regard de l'écologie et faire valoir le concept du développement durable;
- Valoriser l'engagement de ses membres;
- Faire connaître le point de vue de ses membres auprès de la CSQ, de la collectivité et dans les lieux de décision;
- Agir dans le respect de la vie démocratique au sein de ses instances;
- Représenter ses membres;
- Développer, encourager et consolider des pratiques éthiques aux trois paliers de sa structure politique;
- Promouvoir la solidarité dans ses actions tant à l'interne qu'à l'externe;
- Privilégier une approche de concertation et de cohésion dans les stratégies d'action mises de l'avant;
- Représenter les femmes et les hommes de façon équitable en privilégiant l'ouvrage de l'OQLF (Office québécois de la langue française) « Avoir bon genre à l'écrit — Guide de rédaction épïcène » en tant qu'outil de référence principal, mais non exclusif, lors de la rédaction des textes à l'AREQ;
- Revendiquer la justice fiscale.





AXE LES DROITS ET LES INTÉRÊTS DE NOS MEMBRES ET DES PERSONNES ÂNÉES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Orientations	Champs d'intervention
 Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées	<p>La promotion et la défense proactive, voire l'amélioration des services publics de qualité en matière de santé et de services sociaux : adéquation, accessibilité, universalité et gratuité</p> <p>La promotion et la valorisation de saines habitudes de vie</p> <p>L'adaptation d'un milieu de vie de qualité convenant aux besoins de la personne</p> <p>La lutte contre les mythes au regard de la réalité entourant le vieillissement et la condition de vie des personnes âgées</p> <p>La valorisation de la bientraitance ainsi que la prévention et la dénonciation de la maltraitance sous toutes ses formes</p> <p>Le respect des volontés individuelles portant sur les soins en fin de vie</p> <p>La reconnaissance de la réalité des personnes proches aidantes</p>
 Travailler à l'amélioration de la sécurité financière de nos membres et des personnes âgées	<p>La protection du pouvoir d'achat, notamment par la revendication de l'amélioration de la formule d'indexation des rentes de retraite</p> <p>L'information sur les différentes sources de revenus et la revendication d'une plus grande accessibilité aux programmes gouvernementaux</p> <p>La sensibilisation aux situations de pauvreté et la dénonciation de celles-ci</p> <p>Les droits et la protection des consommateurs</p>



AXE LA VIE ASSOCIATIVE

Orientations	Champs d'intervention
 Assurer des services de qualité	<p>L'analyse et le suivi des besoins des membres actuels et futurs</p> <p>L'information et la formation sur des dossiers d'actualité qui constituent des enjeux importants pour nos membres</p> <p>Les régimes d'assurances, notamment l'accessibilité aux médicaments à des coûts abordables</p>
 Développer et renforcer le sentiment d'appartenance	<p>L'information aux membres sur les valeurs éthiques de l'Association pour susciter leur adhésion et leur respect</p> <p>La diversité des lieux d'expression, de discussion et d'action</p> <p>La valorisation de l'engagement des membres</p> <p>L'importance de la relève et des moyens de la favoriser</p> <p>La solidarité entre les membres</p>
 Consolider nos effectifs	<p>La promotion de l'Association et des sessions de préparation à la retraite (SPR)</p> <p>Le renforcement des liens de l'Association auprès des instances syndicales locales</p>

AXE LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT AU MIEUX-ÊTRE DE LA COLLECTIVITÉ

Orientations	Champs d'intervention
 Reconnaître et faire valoir l'apport de nos membres à la société	<p>Les débats démocratiques : enjeux politiques, sociaux, économiques, environnementaux et culturels</p> <p>L'implication et la solidarité de nos membres dans toute forme de bénévolat et de militance en concordance avec les valeurs de l'AREQ</p> <p>L'importance du travail et du rôle des personnes proches aidantes</p> <p>Le partenariat avec d'autres groupes qui partagent nos valeurs et nos préoccupations</p> <p>L'engagement de l'Association envers la Fondation Laure-Gaudreault (FLG)</p>
 Favoriser l'implication et l'action citoyennes de nos membres et le développement d'une société plus démocratique	<p>La citoyenneté : l'information, l'éducation, la langue française, l'égalité, la laïcité, le mode de scrutin et le développement durable</p> <p>La promotion du mieux-vivre ensemble en s'affirmant et en se basant sur les valeurs de l'AREQ</p> <p>Le soutien à la promotion de la persévérance scolaire</p>

Deux propositions complémentaires ont également été adoptées, soit :

-  Que l'AREQ accentue ses démarches auprès du gouvernement pour qu'il s'attaque aux paradis fiscaux afin d'y mettre fin dans un avenir rapproché.
-  Que l'AREQ, tant aux niveaux national, régional que sectoriel, tout en sollicitant une participation active et quotidienne de ses membres, intensifie dans ses écrits et ses interventions publiques son action pour revaloriser le rôle et l'influence aux plans social et économique des personnes retraitées.

Le conseil d'administration proposera au conseil national de l'automne un plan d'action pour mettre en œuvre la volonté des membres. Il verra par la suite à sa réalisation.

Assemblée générale ASSUREQ 2017

Le conseil d'administration d'ASSUREQ a le plaisir de vous convier à son assemblée générale annuelle.

Lundi 30 octobre 2016

Inscription : 12 h 30

Ouverture de l'assemblée : 13 h 30

Hôtel Château Laurier Québec
1220, place George V Ouest
Québec (Québec) G1R 5B8

Parmi les sujets traités :

- > Conditions de renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ au 1^{er} janvier 2018
- > Adoption des règlements d'ASSUREQ
- > Nomination des membres du comité des finances
- > Élections au conseil d'administration

ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'ASSUREQ

Cette édition du magazine *Quoi de neuf* contient le document intitulé *Propositions de modifications aux règlements d'ASSUREQ*. Ce document est également disponible dans l'extranet du site Web de l'AREQ au www.arel.lacsq.org. Il s'agit de nouvelles propositions de modifications émanant du conseil d'administration qui font suite à celles qui avaient été présentées et adoptées à l'assemblée générale 2016.

Comme l'article 9.01 prévoit que « les Règlements d'ASSUREQ ne peuvent être adoptés, modifiés ou abrogés que par l'assemblée générale » et que « toute proposition à cet effet doit parvenir au siège social d'ASSUREQ au moins soixante (60) jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale », nous vous prions de faire parvenir vos propositions de modifications au plus tard le 14 août 2017 à l'adresse suivante :

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
ou par courriel à : archambault.lucie@arel.lacsq.org

C'est à compter du 1^{er} septembre 2017 que les propositions de modifications et d'amendements des membres seront publiées dans l'extranet du site Web de l'AREQ en prévision de l'adoption des règlements à l'assemblée générale.



NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES

En vertu de l'article 3.02 des règlements, les membres du comité des finances d'ASSUREQ sont nommés par l'assemblée générale sur recommandation du conseil d'administration. Les membres désirant soumettre leur candidature à un poste au sein de ce comité sont invités à le faire d'ici le 10 octobre 2017 au secrétariat d'ASSUREQ par courriel à archambault.lucie@arel.lacsq.org ou à l'adresse mentionnée ci-dessus.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les postes vacants sont les suivants :

- > 1^{er} vice-présidence
- > Secrétariat
- > Trésorerie

Les formulaires de mise en candidature seront disponibles sur place. ♦

DES AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI N° 126 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT (RRPE)

Dans l'édition du printemps 2017, nous avons publié un article sur les *Modifications apportées au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)* dans lequel nous vous informions d'un projet de loi prévoyant des modifications au RRPE. Dans le processus, des associations représentant des cadres-salariés et des cadres-retraités ont été consultées, dont l'AREQ. Rappelons que l'AREQ s'est opposée dès le départ aux mesures proposées par le gouvernement et s'y oppose toujours.

JOHANNE FREIRE
CONSEILLÈRE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis, des consultations publiques sur le sujet ont donné lieu à des amendements qui ont été apportés au projet de loi. Les amendements visent notamment la durée de la suspension, de l'indexation et les formules d'indexation, au terme de cette suspension. La durée de la suspension, qui devait être de 5 ans, sera dorénavant de 6 ans. En ce qui concerne les formules d'indexation, elles reviennent à celles en vigueur actuellement, excepté pour la période des années cotisées avant le 1^{er} juillet 1982, où la rente sera indexée à 50 % du TAIR.

Les tableaux qui suivent illustrent les modifications apportées au RRPE à la suite de l'adoption du projet de loi, le 10 mai 2017. Il s'agit en quelque sorte du réaménagement d'une mesure pour compenser une autre. L'effort financier demandé aux cadres-retraités demeure le même que celui proposé avant les amendements.

SUSPENSION DE L'INDEXATION

Date de la prise de retraite	Période de suspension de l'indexation (PL126)	Période de suspension de l'indexation (PL126 amendé)
Prise de retraite avant le 1 ^{er} janvier 2017	Suspension du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022	Suspension du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023
Prise de retraite entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2019	Suspension du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025	Suspension du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026

FORMULES D'INDEXATION

Périodes	Indexation actuelle	Nouvelle indexation (PL126)	Nouvelle indexation (PL126 amendé)
Années cotisées avant le 1 ^{er} juillet 1982	Rente indexée à 100 % du TAIR*	Rente indexée à 50 % du TAIR	Rente indexée à 50 % du TAIR
Années cotisées entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999	Rente indexée selon le TAIR - 3 %	0 %	Rente indexée selon le TAIR - 3 %
Années cotisées depuis le 1 ^{er} janvier 2000	Rente indexée selon la plus avantageuse des 2 formules : 50 % du TAIR ou TAIR - 3 %	Rente indexée à 50 % du TAIR	Rente indexée selon la plus avantageuse des 2 formules : 50 % du TAIR ou TAIR - 3 %

*TAIR : Taux d'augmentation de l'indice des rentes

Rappelons que ces modifications visent uniquement le RRPE et ne touchent aucunement les prestataires du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF).

L'AREQ ne baisse pas les bras et a la ferme intention de poursuivre les interventions auprès du gouvernement afin de lutter contre la perte du pouvoir d'achat des personnes retraitées. ♦

VOUS PARTEZ BIENTÔT EN VOYAGE?

JOHANNE FREIRE

CONSEILLÈRE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Saviez-vous que votre régime d'assurance collective ASSUREQ offre une protection complète d'assurance voyage en cas de pépins, avant et en cours de voyage? Elle est incluse dans le régime Santé et Santé Plus de votre régime d'assurance maladie. Voici quelques trucs et conseils pour vous permettre de voyager l'esprit tranquille.



1 ASSURANCE VOYAGE, 2 VOLETS

Il existe deux volets à l'assurance voyage :

- ◆ **L'assurance voyage avec assistance** vous protège en cas de problème médical à l'extérieur de votre province de résidence*.
- ◆ **L'assurance annulation de voyage** vous permet d'annuler votre voyage ou de l'interrompre*.

ASSURÉ À VIE

Contrairement à la majorité des assurances voyage individuelles ou assurances de groupe où il existe un âge maximal pour s'assurer, l'assurance voyage d'ASSUREQ est valide tant et aussi longtemps que vous participez à votre régime d'assurance collective (pour autant que vous soyez admissible – voir État de santé bon et stable, ci-contre). Voilà l'un des nombreux avantages d'une assurance **collective**.

ÉTAT DE SANTÉ BON ET STABLE



Il n'est pas nécessaire d'aviser l'assureur de votre départ à l'extérieur de votre province de résidence si vous êtes en bonne santé. Cependant, si vous êtes porteur d'une maladie connue, vous devez vous assurer que votre état de santé est bon et stable avant de partir, car seuls les frais

déboursés à la suite d'un décès, d'un accident ou d'une maladie **subite** et **inattendue** seront admissibles à un remboursement.

En cas de doute et pour savoir si votre état de santé est considéré bon et stable par l'assureur, communiquez avec la firme d'assistance voyage CanAssistance avant votre départ : 1 800 465-2928.



SOYEZ PRÉVOYANT!

Faites une copie de votre carte d'assurance SSQ pour la remettre à votre compagnon de voyage advenant le cas où vous ne seriez pas en mesure de communiquer vous-même avec CanAssistance. En cas de besoin, les informations relatives à votre assurance voyage figurent au dos de la carte.

CANASSISTANCE

CanAssistance est une firme qui offre des services d'assistance médicale et générale aux voyageurs 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle offre des services de conseils avant de partir mais aussi d'assistance et de prise en charge lors d'une consultation médicale à l'extérieur de votre province de résidence. CanAssistance peut même vous fournir les services d'un interprète au besoin.

ABSENCE DE PLUS DE 182 JOURS

Pour demeurer couvert par la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ), **vous devez être présent au Québec 183 jours ou plus par année**, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les séjours de 21 jours ou moins ne comptent pas ni les journées de départ et de retour. Si vous ne respectez pas cette obligation, vous cessez d'être couvert par la RAMQ ainsi que par votre régime d'assurance collective ASSUREQ.



LOCATION AUPRÈS D'UN PARTICULIER

Attention! Seuls les frais de location auprès d'un **commerce accrédité** sont couverts par votre assurance. La location d'un condo ou d'un chalet auprès d'un particulier n'est pas admissible à un remboursement. Assurez-vous toujours d'avoir un contrat signé en bonne et due forme contenant le nom des locataires, les dates de location, le montant ainsi que les conditions d'annulation.

AUTRE ASSUREUR

Si vous êtes couvert par une autre police d'assurance voyage, comme celle offerte par votre carte de crédit, il est conseillé de l'indiquer à CanAssistance lors de votre demande de réclamation. Il y aura alors la coordination avec l'autre assureur (au besoin) ainsi qu'avec la RAMQ et tous les frais admissibles seront remboursés.

DÉLAI POUR ANNULER UN VOYAGE

Si vous devez annuler votre voyage avant le départ, vous devez le faire auprès de l'organisme avec lequel vous avez réservé (agence de voyages, transporteur...) dans un délai maximal de **48 heures** et en informer l'assureur au même moment. Pourquoi? Parce que seuls les frais d'annulation prévus au contrat 48 heures après la date de la **cause de l'annulation** sont admissibles à un remboursement.

ASSURANCE BAGAGES

L'assurance voyage d'ASSUREQ est une assurance de personnes. Elle ne couvre donc pas les biens contre la perte, le vol ou le retard de bagages. D'autres organisations, comme certaines cartes de crédit, votre assurance habitation ou la compagnie aérienne responsable du problème, prévoient des dédommagements sous certaines conditions.



L'ASSUREUR A LE DERNIER MOT

C'est l'assureur, par l'entremise de CanAssistance, qui confirme votre couverture d'assurance voyage avant le départ. Même si votre médecin vous autorise à voyager malgré un problème de santé connu, c'est CanAssistance qui est en mesure de vous confirmer si vous êtes couvert par votre assurance voyage ou non.

*Attention!

Les frais admissibles dont il est question dans le texte sont remboursables selon les modalités prévues au contrat. Cet article est publié à titre de renseignement seulement et ne change en rien les dispositions et conditions du contrat d'assurance collective à l'intention des personnes retraitées de l'AREQ (ASSUREQ).

Bon voyage, profitez des douceurs de la vie et surtout, amusez-vous! ♦

DE L'EAU POUR LES COMMUNAUTÉS DU BURKINA FASO ET DU SALVADOR GRÂCE AUX MEMBRES DE L'AREQ

VIRGINIE GAGNON
AGENTE RELATIONS DONATEURS
ET MARKETING
OXFAM-QUÉBEC



Ricarda Ramos, avec son nouveau filtre à eau au Salvador.

Théodore Diao arrose ses pousses de tomates et d'aubergines. Lui et son père viennent tous les soirs prendre soin de leur parcelle dans le périmètre maraîcher de Serefedougou, situé dans le bassin de la Haute Comoé au Burkina Faso. Dans le cadre du Projet Eau développé par Oxfam-Québec et la Fondation One Drop, les bénéficiaires cultivent toutes sortes de légumes dans un jardin aménagé. Avant que ce projet ne soit mis sur pied, cette communauté manquait d'eau potable, et les récoltes en souffraient.

Depuis deux ans, Projet Eau a permis d'investir trois millions de dollars pour assurer un accès à l'eau potable durable aux communautés du Burkina Faso et du Salvador. Une partie du projet a été réalisée grâce au financement des membres de l'AREQ. Ces deux pays souffrent d'une insuffisance en eau. Dans le cas du Burkina Faso, la population est touchée par un problème d'approvisionnement et une croissance démographique rapide.

Au Salvador, ce sont des facteurs environnementaux tels que l'érosion et des pluies irrégulières qui rendent difficile l'accès à l'eau potable dans le département de Morazán, dans la région du Tropique sec. Dans les deux cas, les populations sont plus à risque de contracter des maladies et d'avoir des récoltes insuffisantes.

L'APPROCHE « TRÉPIED » : UNE APPROCHE INNOVANTE ET HOLISTIQUE

L'accès à l'eau potable pour tous et partout est une des priorités d'Oxfam-Québec. Toutefois, pour s'assurer que les infrastructures mises en place soient maintenues une fois qu'Oxfam aura quitté la région, l'approche « trépied » a été choisie. Comme l'explique Danielle Valiquette, qui a travaillé auprès d'Oxfam et de la Fondation One-Drop, « il ne suffit pas de forer des puits pour favoriser l'accès à l'eau. Encore faut-il les entretenir et donner aux populations locales les ressources matérielles et financières nécessaires ». L'approche « trépied » se base donc sur trois composantes

intrinsèquement liées pour assurer un accès à l'eau : des installations techniques, du microcrédit et de l'art social.

Le premier volet est la composante technique : des citernes, des puits, des filtres à eau, des latrines, mais aussi des formations sur l'irrigation, par exemple. Il s'agit donc de mettre en œuvre les conditions matérielles pour assurer un apport suffisant en eau. Ainsi, au Burkina Faso, 79 puits ont été forés et 332 latrines ont été installées. Ces apports techniques demeurent toutefois bien insuffisants si des facteurs organisationnels n'ont pas été mis en place au préalable.

Pour s'assurer que les installations profitent réellement aux familles, un programme de microcrédit doit être implanté. Il s'agit du deuxième volet de l'approche « trépied ». Lorsque l'eau est acheminée efficacement vers une petite entreprise familiale de production ou d'agriculture, du matériel complémentaire doit être acheté pour favoriser la croissance de l'entreprise. Ces familles ont rarement les réserves

de fonds nécessaires pour se procurer un tel matériel. Pour Ana Lilian Perez, Salvadorienne de 29 ans, le microcrédit a contribué à développer sa petite entreprise. Avec son mari et ses deux filles, elle avait amorcé un projet de poulailler en 2010. Cependant, elle n'avait pas suffisamment d'argent pour acheter du matériel spécialisé. Grâce à un microcrédit, elle a pu faire l'acquisition de deux incubateurs. Sa petite entreprise est florissante, et la population de sa communauté d'Agua Blanca, à Cacaopera, a dorénavant accès à une nourriture de qualité. Ce sont 500 microcrédits d'environ 1 000\$ qui ont été octroyés à la population visée du Salvador.

La troisième composante de l'approche « trépied » est l'art social, la plus importante pour assurer la pérennité de la gestion de l'eau au-delà du projet. L'eau est une ressource commune, et les installations sont construites pour que toute une communauté puisse en bénéficier. Cependant, ces populations manquent parfois d'expérience ou de connaissances pour pouvoir bien s'organiser, pour résoudre

des problèmes liés à la gestion de l'eau et pour revendiquer au niveau national leur droit à l'eau potable.

À l'origine, l'art social sert à chaque individu à remettre en question sa relation avec sa communauté et le monde qui l'entoure. Il permet d'imaginer un vivre-ensemble différent. Dans le cas du Projet Eau, c'est un spectacle multidisciplinaire (cirque, théâtre, musique, danse) qui porte sur la thématique de l'eau et de l'environnement qui a été mis sur pied. Les membres de la communauté qui prennent part à la production de ce spectacle développent leur leadership et apprennent à solutionner ensemble un problème commun. Le spectacle est ensuite présenté aux autres membres de la communauté dans le but de les sensibiliser et de les éduquer à une saine gestion des ressources naturelles.

ET LE RÉSULTAT POUR CES POPULATIONS?

L'engagement d'Oxfam-Québec dans le Projet Eau tire à sa fin dans ces pays. La contribution des membres de l'AREQ a permis au Burkina Faso

d'améliorer les conditions de vie de 100 000 personnes dans les cinq communes visées par le projet. À ce jour, la communauté s'est également mobilisée pour construire un Musée de l'eau. Ce musée représente bien l'approche du Projet Eau, c'est-à-dire que l'eau ne doit pas seulement être considérée dans sa dimension économique, mais également dans ses dimensions sociologique, culturelle, anthropologique et même linguistique.

Au Salvador, 1 100 familles ont maintenant accès à une source d'eau améliorée et en quantité suffisante pour arroser leurs jardins grâce aux membres de l'AREQ. Avec les surplus que ces jardins commencent à produire, les familles peuvent vendre leurs légumes au marché et obtenir un revenu supplémentaire. Les membres de la communauté ont également développé des compétences de leadership, ce qui leur a permis de participer au Congrès salvadorien où ils ont défendu l'accès à l'eau comme un droit et non comme une marchandise. ♦



Une formation est donnée à des femmes sur de nouvelles techniques agricoles au Burkina Faso.



CAMPAGNE D'ENTRAIDE 2016

LES PERSONNES RETRAITÉES ONT DONNÉ PLUS DE 2 MILLIONS DE DOLLARS

C'est sur le thème *J'ai le don de semer l'espoir* que la campagne d'Entraide 2016 s'est déroulée. Elle a permis d'amasser la somme de 6 244 545 \$ grâce à la générosité du personnel actif et retraité de l'État. Les personnes retraitées y ont contribué pour un montant de 2 052 667 \$.

Les dons sont distribués en totalité aux organismes philanthropiques bénéficiaires de la campagne et répartis comme suit, selon la volonté des donateurs :

- 3 782 110 \$ aux Centraide du Québec;
- 1 929 954 \$ à PartenaireSanté-Québec et ses membres;
- 532 481 \$ à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec.

Ces partenaires contribuent à l'amélioration, à la continuité et à la stabilité des services offerts aux personnes ayant une santé précaire, aux personnes exclues socialement, aux personnes vivant dans la pauvreté ou encore aux victimes d'un sinistre.

Le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté, agit à titre de co-vice-président du Comité Entraide. Il a remis des prix afin de souligner l'engagement exceptionnel d'artisans de la campagne lors de l'activité de reconnaissance du 21 avril dernier.

Les lauréats du prix Relève sont Myriam Fortin, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, et Jonathan Ménard, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le prix Hommage Entraide a été remis à Julie Poulin, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ainsi qu'à Ginette Boucher, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Merci pour votre solidarité envers les personnes plus vulnérables du Québec! ♦

LÉGENDE PHOTO

De gauche à droite : **Line Bérubé**, coprésidente du Comité Entraide et sous-ministre au ministère de la Famille; **Ginette Boucher**, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lauréate du prix Hommage Entraide 2016; **Myriam Fortin**, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, lauréate du prix de la Relève 2016; **Julie Poulin**, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, lauréate du prix Hommage Entraide 2016; **Jonathan Ménard**, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, lauréat du prix de la Relève 2016, et **Pierre-Paul Côté**, vice-président du Comité Entraide et président de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.



DOSSIER

LES ENJEUX DU TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-UNION EUROPÉENNE

WEDAD ANTONIUS

ATTAC-QUÉBEC (ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ET POUR L'ACTION CITOYENNE)

Au mois de février dernier, une nouvelle étape pour l'implantation de l'Accord économique et commercial global (AÉCG-CETA)¹ a été franchie : la Chambre des communes à Ottawa ainsi que le parlement européen ont accordé leur vote à l'application de l'AÉCG. Le traité peut donc déjà être mis en application à 90 %, en faisant fi des protestations d'une vaste partie de la société civile des deux côtés de l'Atlantique² et avant même que les parlements de chaque pays de l'Union européenne (UE) donnent leur aval, comme il est exigé. Au Canada, seuls le NPD, le Bloc Québécois ainsi que le Parti Vert ont voté contre l'Accord.

Ce traité, négocié dans le plus grand secret, est présenté sur le site du gouvernement du Canada comme « un accord commercial progressiste pour renforcer la classe moyenne ». On nous promet qu'il sera bénéfique pour les travailleurs et les entreprises, dont les PME, qu'il apportera la prospérité aux moins fortunés, qu'il permettra le maintien des services publics et de la diversité culturelle. Rien de moins. Il est considéré comme une nécessité pour l'économie canadienne : l'ouverture d'un marché de

500 millions de personnes est indispensable alors que le commerce avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, est fragilisé.

Dans cette optique, s'y opposer est une hérésie! Ceux qui remettent en question les bienfaits de l'Accord sont comparés aux climato-sceptiques et aux promoteurs de cigarettes. Cette attitude est confondue avec l'autarcie, la fermeture des frontières, le repli sur soi, l'exclusion et l'entrave à la prospérité.

Les opposants au traité, eux, considèrent que cet accord remodèle toute la société pour la rendre plus conforme à un libéralisme sans limites qui privilégie le profit des entreprises et des investisseurs aux dépens de la protection de l'environnement, de l'emploi, des droits des travailleurs, des services aux populations et contribuera à augmenter les inégalités.

Qu'en est-il vraiment? Après un bref historique des traités de libre-échange, l'auteur présente une analyse des points saillants de cet accord.

ORIGINE DES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE

Les premiers traités de libre-échange ne concernent que les tarifs douaniers. En 1947, une cinquantaine de pays mettent sur pied l'Organisation internationale du Commerce (l'OIC), qui est basée sur la Charte de la Havane, un texte d'une grande limpidité qui se donne pour titre *Conférence des Nations Unies sur le*

commerce et sur l'emploi. L'objectif est de proposer des échanges entre pays qui permettront le relèvement du niveau de vie et le plein emploi. Le principe est de développer une collaboration et une interdépendance entre les pays afin de prévenir d'autres conflits internationaux et d'éviter les horreurs des guerres.

Texte inspirant! Il est question de collaboration plutôt que de concurrence, le travail pour tous a une grande importance, les normes de travail doivent être équitables, la balance des paiements doit être équilibrée, des règles spéciales sont introduites pour les produits de base, les États peuvent utiliser des subventions pour protéger leurs industries lorsque nécessaire, la majorité des services est exclue³.

Cette charte est tuée dans l'œuf par les États-Unis, qui s'y opposent fermement. Mais l'idée de faire des ententes multilatérales semble faire consensus.

En 1948, après la Deuxième Guerre mondiale, 23 pays signent l'accord du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), premier traité multilatéral. L'objectif principal est de libéraliser les échanges par l'abaissement des tarifs douaniers.

Dans les mêmes années, on crée le Fonds monétaire international, FMI (1944), et la Banque mondiale, BM (1945) pour stabiliser le système monétaire international.

Les principes du néolibéralisme se répandent. Le consensus de Washington piloté par le FMI et la BM indique la voie à suivre : privatisation, déréglementation, baisses d'impôts, libre circulation du capital. Les traités de libre-échange intègrent tous ces principes. Les traités deviennent multilatéraux en plus des traités bilatéraux.

En 1988, le premier grand accord qui déborde des simples tarifs douaniers voit le jour : l'ALÉNA. Il comprend déjà un organe de règlement des différends et inclut partiellement l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle.

Plusieurs traités sont signés par la suite. Mais les méfaits du libre-échange se font sentir : appauvrissement d'une large couche de la population, pertes d'emplois, dégradation des conditions de travail, atteintes à l'environnement, affaiblissement de la démocratie...

Les contestations se multiplient lors de diverses rencontres internationales : ministérielles de l'OMC à Seattle (1999), à Cancun (2003), à Hong Kong (2005), au



sommet de Québec (2001) devant lancer la ZLÉA (Zone de libre-échange des Amériques). Deux traités avortent à la suite des contestations : la ZLÉA et l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement). Le Forum social mondial (FSM) voit le jour à Porto Allegre, au Brésil, en 2001. Le cycle de DOHA, une ronde de négociations sous l'égide de l'OMC qui devait durer trois ans, s'effondre en 2006.

La crise économique 2007-2008 donne un nouvel élan aux défenseurs du libre-échange, le paradigme étant que pour sortir de la crise, il faille relancer le commerce international et déréglementer l'environnement économique pour encourager les compagnies à investir, ce qui créera des emplois. La richesse « ruissellera » alors sur toutes les classes de la société (*trickle down*).

C'est dans ce contexte que naît l'AÉCG ainsi que le PTP (Partenariat TransPacifique), l'APT (Accord de Partenariat TransAtlantique) et les accords avec l'Afrique et l'Amérique du Sud. Une explosion d'accords voit le jour.

La base théorique des bienfaits des échanges commerciaux a été développée par David Ricardo dans *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817) sous le nom de Théorie des avantages comparés, selon laquelle chaque pays, s'il se spécialise et exporte les produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparativement à ses partenaires et délaisse les autres produits, accroîtra sa richesse nationale. Ainsi, la production mondiale se fera le plus efficacement possible et la libre circulation des produits et des travailleurs apportera la prospérité à tous.

L'ÂÉCG

L'ÂÉCG, qui comprend environ 1600 pages, est le résultat de sept ans de négociations secrètes : la société civile, les médias et les élus en ont été exclus. Seuls les lobbys ont eu leur mot à dire.

Notons que présentement, les tarifs sur la plupart des produits (sauf les aliments transformés) sont peu taxés (moins de 3 %)⁴. L'objectif du traité dépasse donc la simple ouverture des marchés. L'ÂÉCG fait partie de la seconde génération de traités de libre-échange. « *Sa portée est plus grande que tous ceux conclus par le Canada auparavant incluant les services publics, les services financiers, les marchés publics, les services de l'eau, l'agriculture, la mobilisation de la main-d'œuvre, les investissements, la culture et les droits de propriété intellectuelle* »⁵. En plus de supprimer les derniers tarifs en vigueur, l'ÂÉCG préconise la libéralisation en profondeur des sociétés. Il veut aussi harmoniser les règlements et les normes en vigueur dans les différents États.

POINTS SAILLANTS DU TRAITÉ

1.

MISE EN PLACE DES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE PRIVÉS POUR PROTÉGER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS⁶

Malgré toutes les critiques et les revendications citoyennes à ce sujet, le chapitre 8 de l'ÂÉCG comporte un « système judiciaire sur l'investissement ». À travers un tribunal privé, les multinationales et les entreprises étrangères pourront poursuivre les États s'ils adoptent des mesures qui menacent leurs profits réels ou potentiels ou leurs « attentes légitimes », même lorsque ces mesures découlent de pressions citoyennes ou protègent le bien commun. Par contre, aucune contrainte n'est imposée aux entreprises, ni sur le plan environnemental ni sur le plan du droit des travailleurs.



Cette clause lie les mains des élus et annule la portée des revendications citoyennes. C'est clairement une atteinte à l'État de droit. Des clauses semblables se retrouvent dans plusieurs autres traités de libre-échange et ont donné lieu à des centaines de poursuites par des entreprises contre des États dans le monde⁷. (Pour quelques exemples de poursuites, voir encadré 2.) Scott Sinclair dénombre 77 poursuites dans le cadre de l'ALÉNA, dont 35 contre le Canada⁸. Dans le cadre de l'ÂÉCG, des milliers de compagnies provenant de 27 pays auront le droit de poursuivre le Canada pour défendre leurs profits.

De plus, cette clause induit une discrimination contre les entreprises locales qui, elles, sont soumises à la juridiction du pays et n'ont pas le droit de poursuivre leur propre État.

Même lorsque les États gagnent la cause, ils dépensent, pour se défendre, des millions de dollars payés par les impôts des contribuables. La crainte d'être poursuivis est dissuasive et les rend moins portés à légiférer.

À la suite des nombreuses critiques, des modifications ont été apportées dans la composition du tribunal qui sera formé par des experts indépendants et on reconnaît aux États le « droit à régler ». Mais ce droit reste vague et il n'en demeure pas moins que les compagnies, défendues par une armée d'avocats très bien rémunérés (en 2014, ils gagnent entre 275 et 510 euros l'heure ou plus⁹), pourront encore poursuivre les États alors que l'inverse n'est pas vrai¹⁰.

EXEMPLES DE POURSUITES

- a) La société Transcanada poursuit les États-Unis pour la décision d'Obama d'abandonner le projet d'oléoduc Keystone XL qui devait transporter du pétrole de l'Alberta au Texas.
- b) La compagnie de cigarettes Philip Morris a poursuivi le gouvernement australien pour avoir rendu obligatoires les avertissements sur les paquets de cigarettes.
- c) Le groupe français Veolia poursuit le gouvernement égyptien parce qu'il a augmenté le salaire minimum de 41 à 72 euros par mois (un des rares gains du Printemps arabe.)
- d) La compagnie Lone Pine Ressources poursuit le gouvernement canadien pour 250 millions de dollars dans le cadre du chapitre 11 de l'ALÉNA, à cause du moratoire instauré par le gouvernement Marois sur l'exploration du pétrole et des gaz de schiste au fond du Saint Laurent.



2. D'AUTRES MESURES POUR GARANTIR LES INTÉRÊTS DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

Au nom de la protection des investissements, les gouvernements sont sommés de garantir trois grands principes :

1. La non-discrimination. Sous cette belle expression se cache une mesure qui peut être dangereuse. La non-discrimination implique l'égalité de traitement des sociétés étrangères et des sociétés nationales à la suite d'un appel d'offres. Le critère objectif est que le contrat doit être donné au plus bas soumissionnaire. Même pour les services publics payés à même nos impôts, on ne peut privilégier des entreprises d'ici offrant des produits locaux, plus sains pour la santé ou moins polluants, mais dont les prix ne seraient pas les plus concurrentiels.
2. La sécurité de l'investissement. Les pouvoirs publics ne peuvent pas changer les conditions d'exploitation, exproprier sans compensation ou procéder à une « expropriation indirecte ». De plus, le niveau actuel de libéralisation, que ce soit dans les services publics ou dans n'importe quelle autre sphère économique, est verrouillé par le « mécanisme de statu quo ». Une mesure supplémentaire est rajoutée : « l'effet cliquet » qui empêche, en cas d'échec de la libéralisation, de retourner à un service public. Tout service public libéralisé l'est pour toujours ou redevient public à un prix très élevé.
3. La liberté pour l'entreprise de transférer son capital et ses profits hors des frontières, alors qu'un État ne peut pas lui demander de partir!

3. DIMINUER TOUTE RÉGLEMENTATION QUI REPRÉSENTE DES BARRIÈRES « NON TARIFAIRES » AU COMMERCE

Les barrières non tarifaires peuvent être techniques, sociales, sanitaires, environnementales ou concerner les quotas. Il y a obligation de rendre les règles « aussi simples que possible » afin de favoriser les investissements. L'Accord reconnaît toutefois aux autorités publiques un vague droit de réglementer, mais Scott Sinclair et Stuart Trew, experts canadiens en commerce, affirment que « *le point fondamental qui manque à cette déclaration est que si les parties ont encore le droit de réglementer, elles doivent le faire conformément aux obligations et aux engagements figurant dans le CETA* »¹¹. Autrement dit, dans le cas contraire, elles pourraient être poursuivies. De plus, l'accord créerait un ensemble d'institutions et de procédures dans le but d'harmoniser les règles des deux côtés de l'Atlantique. Évidemment, on peut s'attendre à ce que les règles s'ajustent sur les moins contraignantes.

Le pouvoir de réglementer des autorités publiques est considérablement restreint. Elles ne peuvent introduire des quotas sur le nombre de prestataires des services ou introduire des prescriptions pour améliorer les normes environnementales ou stimuler l'emploi local.

D'un point de vue financier, « le CETA limiterait également les options réglementaires à la disposition des gouvernements pour remédier à l'instabilité financière, en donnant notamment au secteur financier une voix formalisée dans le processus de réglementation »¹².

4. DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET BREVETS

L'ÂÉCG favorise les détenteurs de brevets par rapport aux innovateurs et aux consommateurs. Cela pourrait avoir un impact sur les concepteurs de logiciel ou d'autres innovateurs. Mais le danger le plus grand concerne le coût des médicaments. Les brevets pharmaceutiques ainsi que la période de la protection des données sont prolongés, ce qui retarde considérablement la possibilité de la production de médicaments génériques. Cela signifie une hausse importante des prix des médicaments. « *L'association canadienne du médicament générique évalue que l'impact sur les régimes publics et privés d'assurance médicaments du Québec pourrait s'élever à 773 millions de dollars annuellement et à 2,8 milliards pour le Canada* »¹³. Il s'agit d'une mesure qui affectera les budgets gouvernementaux, montera les prix des assurances et grugera les budgets des aînés et des malades.

5. ÉLARGISSEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX SELON UNE « LISTE NÉGATIVE »

Jusqu'à présent, les marchandises et services concernés par les traités de libre-échange devaient être listés explicitement dans le traité (liste positive). L'ÂÉCG introduit le principe de la « liste négative » : tous les produits et services font partie du traité sauf ceux qui y sont retirés formellement. Cela signifie que les articles qui ont été oubliés ainsi que les biens et services qui seront créés dans le futur sont inclus d'office dans le traité. Cette liste sans limites manque de transparence et profère un pouvoir de libéralisation... sans limites. Des produits qui étaient exclus, au moins partiellement, de la plupart des traités précédents sont maintenant inclus.

Les produits agricoles, enjeu crucial

De longues heures de négociations ont eu lieu sur les produits agricoles qui seraient exclus. Les Européens ont réussi à exclure les OGM des négociations. Le Canada a obtenu la possibilité d'exporter la viande de bœuf et de porcs traités aux hormones, mais en contrepartie, a dû accepter d'ouvrir le marché des produits laitiers, ce qui sera très dommageable pour nos producteurs de fromage. En effet, 17 700 tonnes de fromage de plus par année seront autorisées. Les producteurs laitiers du Québec, qui représentent 5 600 fermes, estiment les pertes à 150 millions pour l'ensemble du pays¹⁴. À un point tel que le gouvernement s'est engagé à payer des compensations qui, finalement, s'avèrent très insatisfaisantes : 350 millions sur 5 ans¹⁵. La conséquence est que

les gros producteurs de l'industrie agroalimentaire seront favorisés au détriment des petits producteurs. La gestion de l'offre est conservée mais affaiblie.

Les services et les marchés publics

Cet aspect constitue un gain considérable pour les entreprises européennes. En Europe, plusieurs services publics ont été transformés en sociétés par actions (électricité, eau, poste, autoroutes à péage, transports). Les Européens ont insisté pour l'inclusion de ces marchés dans le traité. Ainsi, les grandes multinationales pourront répondre aux appels d'offres du gouvernement fédéral (déjà inclus dans l'accord sur les marchés publics de l'OMC) ainsi que des gouvernements provinciaux, des municipalités, des écoles, des hôpitaux, et pourront rapatrier leurs profits. Quelques services sont exclus dans les annexes I et II. Par exemple, le service de distribution de l'eau est exclu alors que le traitement des eaux usées est inclus. Ces exclusions ne sont pas toujours uniformes, et différent selon les pays.¹⁶

Tous les services seront bien sûr soumis à l'effet cliquet et au statu quo (explicité plus haut).

La culture

Ce secteur devrait être protégé par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, sous l'égide de l'UNESCO. Mais dans l'ÂÉCG, la culture n'a pas été exclue globalement et il a fallu la négocier chapitre par chapitre. Des personnalités comme Louise Beaudoin, le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, et Pascal Rogard, président de la Coalition française pour la diversité culturelle, ont montré beaucoup d'inquiétudes. Toutefois, les télécommunications ont été exclues, et certains experts considèrent que malgré tout, la culture a été protégée. Mais a-t-on pensé à tout? Aussi, la culture passe de plus en plus par le Web qui, lui, n'est pas réglementé.



En définitive, l'AÉCG est bien loin d'un accord strictement commercial, il reconfigure la manière dont les échanges se feront de façon à assurer l'intérêt des entreprises aux dépens du bien-être des citoyens, des travailleurs et de l'environnement.

LES RAISONS DE S'Y OPPOSER SONT MULTIPLES

D'abord par le secret dans lequel il a été négocié et par la dissuasion à réglementer que constitue la crainte d'être poursuivi pour des sommes faramineuses, cet accord représente une atteinte à la démocratie. « *Plus qu'un simple accord commercial, le CETA [AÉCG] est un document dont l'envergure légale restreindra considérablement les choix politiques publics dans des domaines aussi variés que le droit de la propriété intellectuelle (droits d'auteurs, marques déposées, brevets et gouvernance de l'Internet), les marchés publics, la sécurité alimentaire, la régulation financière, la circulation temporaire de travailleurs, la réglementation nationale et les services publics...* »¹⁷

Aussi on peut s'attendre à ce que la volonté d'attirer à tout prix les investissements fasse une pression à la baisse sur les impôts des entreprises, les salaires des travailleurs et les acquis sociaux.

En ce qui concerne l'environnement, il n'y a aucune garantie que les recommandations de la COP 21 seront respectées, et la protection de l'environnement risque d'en souffrir. Plutôt que de privilégier le commerce de proximité, tout

est mis en œuvre pour augmenter les exportations et le transport des marchandises, ce qui est loin d'être propice à la diminution des gaz à effet de serre.

Il n'est absolument pas assuré non plus que les consommateurs y trouveront leur compte, qu'il y aura création d'emploi ou que les classes moyennes et les PME bénéficieront de cet accord : plusieurs études affirment le contraire. Les études de l'université Tufts (près de Boston) prédisent, selon un modèle de politique mondiale des Nations Unies, baisse d'emplois, baisse du PIB (1 % au Canada), baisse des rentrées fiscales, déficits, baisse des salaires (1 331 euros par an au Canada)¹⁸. La crainte de voir l'écart entre les riches et les pauvres s'élargir encore est tout à fait justifiée.

Mais rien n'y fait, 90 % du traité peut déjà être mis en œuvre. Reste à savoir si les États européens vont tous ratifier l'Accord.

Alors, le choix doit-il se faire entre un protectionnisme à la Donald Trump ou une ouverture des marchés sans limites aux profits des multinationales ?

À quand un véritable débat pour mettre sur pied un accord de libre-échange dans lequel des contraintes garantiront le respect des droits des travailleurs, des acquis sociaux et de la protection de la planète plutôt qu'uniquement les profits des entreprises ?



IL EST GRAND TEMPS QUE LES CITOYENS S'APPROPRIENT CE DOSSIER.

Plusieurs actions sont possibles :

- › S'informer et en parler autour de nous, dans nos milieux de travail, à nos amis, à nos familles. Le libre-échange a bonne presse et est rarement remis en question dans la population. Dans les médias, il est associé à l'ouverture sur le monde. Un amalgame est fait entre les principes du libre-échange et les traités tels que négociés. Il faut changer de paradigme et cela ne se fera que lorsqu'une grande partie de la population se préoccupera de ce dossier. Au Québec, deux organismes sont particulièrement actifs sur la question du libre-échange: Attac-Québec (Association québécoise pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action citoyenne <http://www.quebec.attac.org/>) et le RQIC (Réseau Québécois pour l'Intégration Continentale : <http://rqic.alternatives.ca/>).
- › S'inscrire sur les listes d'envoi des organismes qui travaillent au dossier du libre-échange pour être au courant des manifs, des pétitions, des actions qui se font et y participer. En Europe, les protestations de la société civile contre l'AÉCG sont importantes et des actions collectives sont proposées.
- › Faire pression sur les gouvernements, écrire aux députés ou les rencontrer si possible en groupe de citoyens. Les députés sont sensibles aux opinions de leurs électeurs et refusent rarement une rencontre. En arrivant bien documentés, avec un texte explicatif, des rencontres avec nos députés peuvent à la longue contribuer à faire avancer la cause. Aussi, lorsqu'il y a des élections, participer aux rencontres avec les députés et intervenir publiquement.
- › Intervenir dans les médias.
- › Faire pression sur les syndicats afin qu'ils mettent en évidence l'impact du traité sur les travailleurs et s'allient au mouvement syndical international contre les effets néfastes du traité.
- › Acheter c'est voter : exiger de connaître la provenance des produits et faire les choix qui s'imposent.
- › Des alternatives aux traités de libre-échange actuels sont proposées. Mais ce n'est que par l'action collective que les revendications citoyennes pourront se faire entendre. ♦

RÉFÉRENCES :

- 1 AÉCG : Accord économique et commercial global – en anglais, CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement.
- 2 Selon le RQIC, trois millions et demi de personnes à travers l'Europe ont signé une pétition contre l'AÉCG, plus de 2 100 gouvernements locaux et régionaux se sont déclarés hors AÉCG. La constitutionnalité de l'accord est contestée et 450 organisations de la société civile européenne et canadienne appellent au rejet de l'accord : <http://rqic.alternatives.ca/spip.php?article211>.
- 3 Pour une description plus détaillée de la Charte de la Havane, voir Claude Vaillancourt, *L'empire du libre-échange*, Montréal, M-éditeur, 2014, pp. 100-105.
- 4 Évaluation des coûts et avantages d'un partenariat économique plus étroit entre l'UE et le Canada. Étude conjointe de la Commission européenne et le gouvernement du Canada, 5 janvier 2013.
- 5 Claude Vaillancourt, *L'empire du libre-échange*, Montréal, M-éditeur, 2014.
- 6 Ce point ne sera mis en œuvre qu'après l'adoption de l'Accord par les parlements des pays européens.
- 7 Benoît Bréville et Martine Bulard, « Des tribunaux pour détrousser les États », *Le monde diplomatique*, juin 2014.
- 8 Scott Sinclair, *Nafta, Chapitre 11 Investor-state disputes*, Centre Canadien des Politiques Alternatives, janvier 2015.
- 9 Benoît Bréville et Martine Bulard, « Des tribunaux pour détrousser les États », *Le monde diplomatique*, juin 2014.
- 10 Marc Lalonde (ancien ministre canadien) et Yves Fortier (conseil de sécurité de l'ONU, conseil d'administration de grandes compagnies) font partie de l'élite internationale des arbitres, une quinzaine de personnes en tout qui ont jugé la plupart des litiges.
- 11 Sinclair, Scott/Trew, Stuart : *CETA to be signed unchanged, but less likely to be ratified after Wallonian resistance*, 28 octobre 2016 (en anglais) <http://behindthenumbers.ca/2016/10/28/ceta-signedunchanged-less-likely-ratified-wallonian-resistance/>
- 12 *Comprendre le CETA – 2e édition*, publié par PowerShift, CCPA et al., Berlin/Ottawa, 2016.
- 13 Claude Vaillancourt, *L'empire du libre-échange*, Montréal, M-éditeur, 2014.
- 14 François Desjardins, « Un plan d'aide imminent pour les producteurs laitiers », *Le Devoir*, 13 nov. 2016.
- 15 Karl Rettino-Parazelli, « Les producteurs de lait compte sur Couillard pour influencer Ottawa », *Le Devoir*, 18 nov. 2016.
- 16 Pour une description des services inclus et exclus : *Comprendre le CETA – 2e édition*, publié par PowerShift, CCPA et al., Berlin/Ottawa, 2016.
- 17 *Comprendre le CETA – 2e édition*, publié par PowerShift, CCPA et al., Berlin/Ottawa, 2016.
- 18 Pierre Kholer et Servaas Storm, « L'AECG sans œillères : Comment couper les "coûts du commerce et davantage encore" causera du chômage, des inégalités et des pertes économiques », GDAE Working Paper 16-03, septembre 2016
- 19 Voir, par exemple, Claude Vaillancourt, « Le naufrage du libre-échange : bonne ou mauvaise nouvelle », *Le Devoir*, 1^{er} février 2017.



QUEL EST L'ÂGE IDÉAL DE LA RETRAITE?

« La longévité n'est désirable que si elle prolonge la jeunesse et non pas la vieillesse. » - Alexis Carrel

GINETTE LAVOIE
COMITÉ NATIONAL DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF*
ET DES COMMUNICATIONS

Un article de journal intitulé « Le docteur Jacques Potvin prend sa retraite à 89 ans » a attiré notre attention. Dans les quinze dernières années, le docteur avait diminué progressivement ses heures de travail. Jusqu'en décembre dernier, il exerçait encore une journée et demie par semaine dans un CHSLD de la région de Québec. La première question que je lui ai posée est la suivante : Mais pourquoi travailler autant? Sa réponse a été instantanée : « Mon travail est un plaisir, alors pourquoi m'en priver! »

En 1906, l'espérance de vie était de 47 ans; en 1956, elle était de 67 ans pour les hommes et de 75 ans pour les femmes; aujourd'hui, elle est de 80 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes. On prévoit vivre jusqu'à 100 ans en 2030! Cette longévité est due à la prévention, à la pharmacologie disponible, aux avancées de la médecine et de la chirurgie, au contrôle des maladies chroniques. Cette période de vie mérite donc toute notre attention.

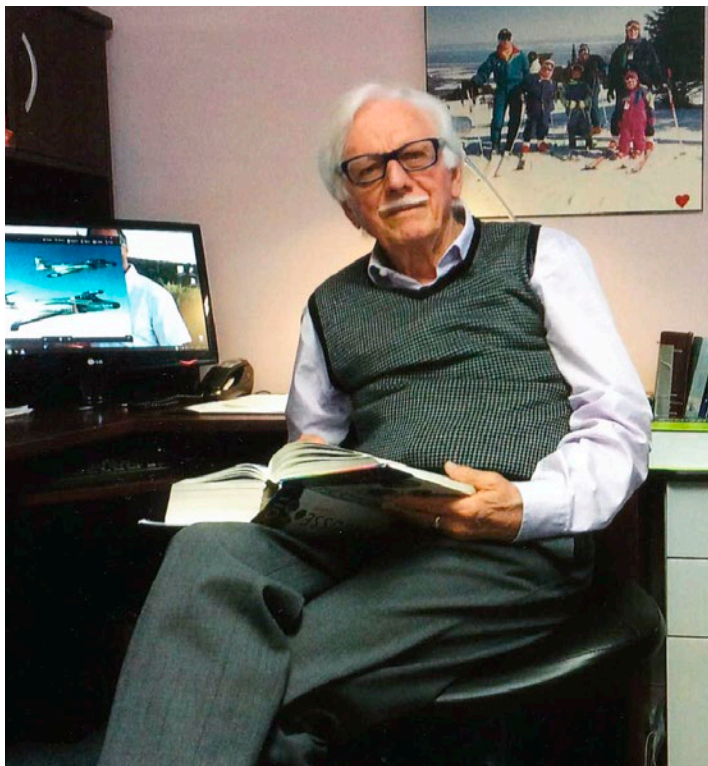
UNE QUESTION DE PRÉPARATION

En tant que psychiatre et gériatre, le docteur Potvin a identifié les éléments qui permettent de bien vivre cette étape de vie. La première condition pour une retraite heureuse est la préparation. Tout le monde pense à la planification financière de sa retraite. Il est bien certain que plus on a de moyens, plus on aura le choix de notre milieu de vie et de nos activités.

Toutefois, on ne pense pas toujours aux autres aspects de la vie qui pourraient nous affecter. En effet, cette étape correspond aussi aux retrouvailles de conjoints qui étaient très pris par le soin et l'éducation des enfants maintenant partis, au rétrécissement des intérêts, à la perte de notre identité sociale définie par le travail, à la diminution progressive de notre énergie ou carrément à la maladie. On s'imagine parfois la retraite comme la « dolce vita » permanente. C'est toujours dimanche!

S'ADAPTER SUR TOUS LES PLANS

Une fois à la retraite, on se rend compte qu'il faut savoir s'adapter sur tous les plans pour bien vivre cette étape. Physiquement, une bonne alimentation et une activité physique suffisante nous assurent une belle jouissance de ces 20, 30 années qui nous restent. Le docteur Potvin est bien placé pour nous le conseiller puisque, même à 89 ans, on peut encore le voir dévaler les pentes de ski. Il a même fait du parapente jusqu'à 72 ans!



Que ce soit par du travail, des activités gratifiantes, du bénévolat, « il faut veiller à ne pas perdre sa place dans le monde. »

- Dr Jacques Potvin

Il faut parfois apprendre à s'adapter à la maladie, à ne pas s'apitoyer sur son sort et ne voir que ce que l'on perd, mais savoir apprécier les possibilités qui restent. Si on ne peut plus danser comme avant, on peut encore apprécier la musique.

COMBLER NOTRE BESOIN DE RÉALISATION

Psychologiquement, c'est le sentiment d'inutilité qui risque de brouiller nos dimanches éternels. Quand on a assouvi nos besoins élémentaires, on a besoin de sentir qu'on fait encore partie du monde. C'est là qu'une passion développée au cours de sa vie active ou initiée au moment de la retraite peut combler notre besoin de réalisation. Chanter dans une chorale, peindre, faire du théâtre, joindre une association de retraités et y participer activement peuvent combler ce besoin. Un voyage peut faire notre bonheur pour un certain laps de temps, mais ne peut remplir une vie. Des périodes de gardiennage de nos petits-enfants, de l'aide aux devoirs ou du mentorat nous confèrent une place essentielle dans notre univers.

Et vous qui avez œuvré si longtemps, docteur Potvin, comment le travail peut-il combler ce besoin? Il faut d'abord que l'on considère son travail comme une occupation agréable. Il est alors facile de s'accorder du plaisir, mais il faut savoir adapter ses heures de travail à ses baisses d'énergie inévitables avec les années. C'est ce qu'il a fait en diminuant graduellement le nombre de jours actifs ou en coupant les heures à l'hôpital qui grugeaient son énergie. D'autre part, il a partagé ses connaissances de la Gaspésie à la Californie, où il est reconnu pour ses travaux concernant le vieillissement.

Si la situation ne nous permet pas de garder un emploi rémunéré, les compétences acquises dans notre vie active sont toujours valables. Le docteur Potvin me raconte l'histoire d'un préposé aux étalages d'une grande épicerie qui, aujourd'hui, profite de sa connaissance des produits et de leur emplacement pour préparer les commandes de personnes de son milieu qui ne peuvent plus se déplacer pour une telle tâche. Faire l'inventaire des talents, des connaissances et des compétences qu'on a acquis au cours de sa vie peut nous orienter vers une activité qui fera en sorte que l'on se sente utile, qu'on se réalise, un besoin au sommet de la pyramide de Maslow.

ÉVITER L'ISOLEMENT

Le principal écueil à éviter est l'isolement. Il est tentant, au début de la retraite, de prendre tout son temps pour lire son journal en déjeunant avec un ou deux cafés. Quand on a fait sa toilette, l'avant-midi est déjà fini. On sort de moins en moins, on étire les heures de télé; toutes les raisons sont bonnes pour ne pas sortir de cette torpeur.

Si on s'y complaît trop longtemps, on risque d'atteindre un point de non-retour et c'est alors la régression. On perd sa confiance, son estime de soi, on se construit une tour d'ivoire, isolé de tous. Comme le cite le docteur Potvin : « L'enfer est tout entier dans ce mot : la solitude. » (Victor Hugo, *La fin de Satan*). Des relations familiales et sociales de qualité sont un gage de bonheur à tout moment dans la vie et particulièrement à la retraite.

Pour en savoir davantage à propos du docteur Potvin, consultez son site Internet au <http://pages.videotron.com/jjpotvin/>. ♦



Information et démocratie

L'information libère, l'ignorance condamne

« Exempte de toute forme d'imputabilité... tout en se drapant dans les nobles principes de la liberté de la presse et du droit à l'information, qui constituent ses mythes fondateurs et lui assurent une exceptionnelle liberté de mouvement, la presse ne cesse d'obéir toujours davantage à la raison du profit et participe d'une industrie du divertissement plutôt que d'un système de diffusion de l'information au sens strict. »¹ **Armande Saint-Jean**

« Informer c'est en quelque sorte fournir non seulement la description précise – et vérifiée – d'un fait, d'un événement, mais également un ensemble de paramètres contextuels permettant au lecteur de comprendre sa signification profonde... »² **Ignacio Ramonet**

JEAN-YVES PROULX

CŒUR ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04) SECTEUR CAP-DE-LA-MADELEINE (G)

L'ÉTAT DE LA SITUATION

On peut juger de la qualité d'une démocratie par la qualité de l'information dont disposent les citoyens. Avant de faire des choix, un citoyen doit d'abord connaître les tenants et aboutissants des questions débattues. Dans notre société, l'information dont dispose le citoyen lui provient d'abord de l'entreprise privée, dont les intérêts ne correspondent pas nécessairement aux siens. Même CBC/Radio-Canada dépend de plus en plus de la publicité. Comment expliquer que des magazines d'information comme *Consumer Report* aux États-Unis ou *Protégez-vous* au Québec se privent de recettes importantes en refusant toutes publicités?

Comment expliquer le fait que bon nombre de citoyens croient que le « fardeau fiscal » des entreprises canadiennes est trop élevé alors que la Banque mondiale nous révèle dans sa version 2016 de *Paying Taxes*³ que le Canada se classe au 9^e rang des pays qui taxent le moins ses entreprises, alors que les États-Unis occupent le 53^e rang?

DU COMMERCE DE L'INFORMATION

Plus le lectorat ou l'auditoire est nombreux, plus la publicité devient rentable. « Contrairement à ce que pensent nombre de mortels, un média est moins intéressé à vendre de l'information au public qu'à vendre des publicités aux agences de publicité... »⁴, écrivait Laurent Laplante, longtemps journaliste au *Devoir*.

On doit aller chercher et conserver le maximum de lecteurs ou d'auditeurs, et ce, avec le moins de journalistes possible.

On imagine la pression exercée sur chacun d'eux et le peu de temps de réflexion qu'ils peuvent consacrer à la rédaction de leurs textes.

Les situations politiques, économiques ou sociales sont fort complexes. Il est plus rentable d'être « sur le terrain » que d'expliquer ce qui se passe derrière. Les vidéos tournées « en direct » lors d'une manifestation favorisent davantage les cotes d'écoute que les explications que nécessiterait l'événement.

DE L'INDÉPENDANCE JOURNALISTIQUE

Paul Desmarais « a acheté *La Presse* dans le but d'en faire un journal résolument opposé à la souveraineté du Québec »⁵. Pourquoi pas? Puisqu'il en est le propriétaire.

Il en va de même de CBC/Radio-Canada : « le gouvernement canadien, quel que soit le parti au pouvoir, n'a jamais compris ni admis que, nonobstant les dispositions de la loi, la Société Radio-Canada n'était pas à son service... »⁶, écrivait Claude Jean Devirieux. Est-il besoin de rappeler que CBC/Radio-Canada doit, par son mandat, faire la promotion du fédéralisme? Normand Lester a été suspendu pour l'avoir « oublié »...

Même là où les propriétaires prétendent n'exercer aucun contrôle sur l'information, les journalistes connaissent les règles du jeu, dont les modes d'attribution des promotions. La pire des censures est « l'autocensure par laquelle les journalistes décident eux-mêmes de ne pas couvrir certains sujets qui seront vus d'un mauvais œil par des supérieurs

dont le pouvoir est d'autant plus important que la précarité des journalistes se développe de façon inquiétante »⁷.

DU RÔLE DES RELATIONNISTES

Le relationniste, professionnel des relations publiques, a aussi pour mission d'informer. Il est un peu l'avocat de celui qui l'engage. Il est celui qui « dit la vérité, rien que la vérité, pas toute la vérité »⁸. Pressé par le temps, il arrive que le journaliste publie simplement le texte que le relationniste aura « bien voulu » lui remettre. Déjà en 1990, il y avait deux fois plus de relationnistes que de journalistes. Aujourd'hui, au Québec, il y en a six fois plus.

DE L'ABONDANCE D'INFORMATIONS

Nous n'avons jamais eu accès à autant d'informations, mais la quantité ne fait pas la qualité. Ignacio Ramonet, ancien directeur du *Monde diplomatique*, va plus loin : « Les informations sont devenues tellement abondantes, tellement truffées de parasites (*soft news, infotainment, trash news*) qu'elles nous asphyxient littéralement... L'homme contemporain court ainsi le risque de devenir un ignorant bourré d'informations. »⁹

DE L'INFORMATION AU SERVICE DES CITOYENS

N'est-il pas irresponsable de la part d'un État de confier à l'entreprise privée le soin d'informer ses citoyens? « Propriété et contrôle des médias de masse, cela permet la circulation, dans l'ensemble de la société, d'idées essentiellement favorables aux milieux d'affaires »¹⁰, nous rappelle Jim Stanford dans son *Petit cours d'autodéfense en économie*.

Quand le propriétaire d'une entreprise de presse possède aussi une importante compagnie d'assurance, n'est-il pas normal que son réseau d'information revienne régulièrement pour promouvoir la place du privé dans un réseau de santé public?

Pire, selon Hubert Lacroix, président de CBC/Radio-Canada, « les subventions publiques et les avantages – directs et indirects – que les radiodiffuseurs privés reçoivent sont de l'ordre de 900 millions de dollars par année »¹¹. Les citoyens, par leurs impôts, financent l'entreprise privée pour qu'elle défende ses intérêts... souvent au détriment des leurs.

Ne serait-il pas du devoir de tout État démocratique d'assurer à ses citoyens ce droit à une information qui défend leurs intérêts, un service essentiel à l'accomplissement de leurs devoirs? Ce qu'Armande Saint-Jean, dans son livre *Éthique de l'information*, appelait « une obligation pour les citoyens d'assumer, par l'entremise de l'État, un type de responsabilité collective »¹².

Ne devrait-on pas inscrire « dans la loi son rôle de service d'intérêt public et garantir son indépendance autant vis-à-vis du pouvoir politique que de l'argent... »¹³? L'information doit être considérée comme bien commun, tout comme

l'éducation et à ce titre, son financement ne devrait-il pas être assuré par l'ensemble des citoyens?

À l'échelle internationale, au chapitre du financement public de l'information, le Canada fait piètre figure. Avant les récentes coupes, il investissait annuellement 34 \$ par habitant dans son diffuseur public CBC/Radio-Canada. La France? 78 \$. Le Royaume-Uni? 111 \$. L'Allemagne? 147 \$. La Suisse? 155 \$. Et la Norvège? 164 \$¹⁴.

« Le seul rempart contre les menaces pesant sur la liberté réside dans un gouvernement suffisamment fort pour protéger les intérêts du peuple et dans un peuple suffisamment fort et informé pour maintenir son contrôle et sa souveraineté sur ce gouvernement »¹⁵, disait Franklin D. Roosevelt.

La version complète de cet article est disponible à areq.lacsq.org. ♦



RÉFÉRENCES :

- 1 Armande Saint-Jean, *Éthique de l'information*, PUM, 2002, p. 275.
- 2 Ignacio Ramonet, « S'informer fatigue », *Le Monde diplomatique*, octobre 1993.
- 3 *Paying Taxes 2016*, PricewaterhouseCoopers, Banque mondiale, p. 130-132.
- 4 Laurent Laplante, *L'information, un produit comme les autres?*, IQRC, 1992, p. 19.
- 5 Hervé Kempf, *L'oligarchie, ça suffit, vive la démocratie*, Seuil, 2011, p. 99.
- 6 Claude Jean Devirieux, *Derrière l'information officielle, 1950-2000*, Septentrion, 2012, p. 13.
- 7 Jean-Luc Martin-Lagardette, *L'information responsable Un défi démocratique*, Éditions CLM, 2006, p. 29.
- 8 Laurent Laplante, op. cit., p. 30.
- 9 Ignacio Ramonet, *L'explosion du journalisme*, Gallimard, p. 45.
- 10 Jim Stanford, *Petit cours d'autodéfense en économie, L'abc du capitalisme*, Lux, Montréal, 2011, p. 322.
- 11 *Livre blanc sur l'avenir de CBC/Radio-Canada*, Étude de la firme Nordicity, p. 30.
- 12 Armande Saint-Jean, op. cit., p. 68.
- 13 Jean-Luc Martin-Lagardette, op. cit., p. 124.
- 14 *Livre blanc sur l'avenir de CBC/Radio-Canada*, op. cit., p. 33.
- 15 Jacques B. Gélinas, *Le néolibre-échange*, Écosociété, 2015, p. 149.



LIRÀTOUTÂGE : OFFRIR LA LECTURE EN CADEAU

DOMINIC PROVOST

Crédit : Le Soleil – Patrice Laroche

Démarré il y a près de neuf ans par Godelieve De Koninck, le projet Liràtoutâge propose des périodes de lecture hebdomadaires dans des CHSLD ou des résidences privées d'hébergement de la région de Québec. Une vingtaine de bénévoles font la lecture à des groupes plus ou moins grands. Les lectures sont choisies selon l'intérêt des participants. Il peut s'agir d'articles de journaux ou de magazines, de courts romans, de biographies, de carnets de voyage ou encore de poésies. L'objectif premier de ces rencontres vise à faire passer de bons moments à des gens qui ont envie de briser la routine.

Nous avons rencontré Mme De Koninck, qui est membre de l'AREQ, pour qu'elle nous explique son projet et son parcours.

Quoi de neuf (QdN) : Avant tout, parlez-nous un peu de votre carrière.

Godelieve De Koninck (GDK) : Je suis orthopédagogue de formation. J'ai travaillé à l'école Saint-François, une école privée qui accueille des jeunes qui présentent des problèmes de comportement, des troubles ou des retards d'apprentissage. La clientèle regroupe des jeunes de la 3^e année du primaire à la 3^e année du secondaire, que nous gardions à l'époque un an ou deux et que nous retournions ensuite au secteur régulier après les avoir aidés à régler leurs difficultés. J'ai enseigné aussi à l'université, à la formation des maîtres.

QdN : Comment vous est venue cette idée de faire la lecture dans des résidences pour les personnes âgées?

GDK : C'est un concours de circonstances, il y a presque neuf ans, alors que j'étais à la retraite depuis un bon moment, ma mère a dû aller en résidence. J'ai alors réalisé que certaines personnes avaient l'air de s'ennuyer. Je me suis demandé ce que je pourrais faire concrètement afin d'apporter une activité différente et stimulante sur le plan intellectuel aux résidents et c'est là que l'idée m'est venue de leur faire la lecture. Je me suis offerte pour aller lire dans les CHSLD et cela a fonctionné.

J'étais toute seule à ce moment-là, mais deux ou trois ans plus tard, une journaliste du *Soleil*, Mylène Moisan, a publié un article sur mon engagement auprès de ce type de clientèle. Cet article a eu comme conséquence le recrutement de plusieurs bénévoles, ce qui a permis d'offrir le service dans d'autres CHSLD. Par la suite, j'ai pensé qu'on retrouverait les mêmes besoins dans des résidences d'hébergement privées. Notre territoire s'est ainsi agrandi.

QdN : Comment fonctionne le service de lecture?

GDK : J'ai maintenant une équipe d'une vingtaine de bénévoles qui se rendent dans les résidences pour y faire la lecture, soit à une seule personne, soit en groupe de trois ou quatre et même à des groupes de dix ou quinze personnes. Ça dépend de l'endroit et des besoins. On visite les résidences une fois par semaine, toujours le même jour et à la même heure, pour une période d'environ 45 minutes à une heure. Les endroits que l'on dessert sont des centres dont on m'avait donné le nom et d'autres qui ont entendu parler du service et qui me font une demande. Je vais les rencontrer, puis quand des bénévoles se manifestent et sont disponibles, ils se rendent faire la lecture, tout simplement.

Personnellement, je fais la lecture quatre fois par semaine. Je vais au Centre d'hébergement Louis-Hébert pour une neuvième année, ainsi qu'à trois autres endroits. Ce sont toujours les mêmes personnes, elles forment vraiment un groupe, c'est ça qui est intéressant. On peut créer un lien. Les gens s'attachent à nous et nous nous attachons à eux. Parfois, je remplace aussi des bénévoles qui doivent s'absenter pour diverses raisons.

QdN : Quel genre de lecture faites-vous?

GDK : En général, pour ma part, je commence par la lecture de journaux, pour permettre aux gens de savoir ce qui se passe autour d'eux et dans le monde. Je leur lis différents articles, qu'il s'agisse d'événements intéressants sur divers plans, d'une découverte scientifique, d'une courte biographie d'une vedette, etc. Nous abordons parfois des drames humains, comme la tuerie à la mosquée de Québec, mais bien sûr en faisant attention de ne pas porter de jugements ou encore de montrer des préjugés. Je lis aussi des contes, des légendes, des histoires de vie. Les gens aiment beaucoup la poésie. Un peu de tout, si je peux dire.

L'objectif est de s'adapter et de faire plaisir à tout le monde. Comme j'ai enseigné dans le passé, j'essaie toujours de choisir des lectures où on va apprendre quelque chose. Je leur dis souvent que si on n'apprend plus, on meurt. La lecture, c'est une activité privilégiée qui permet de rester en contact avec le monde qui nous entoure, d'être au courant de ce qui se passe chez nous et ailleurs, de rêver, d'apprendre, d'échanger, de rire. C'est une activité intellectuelle qui n'a pas de limites.

QdN : Qui sont vos bénévoles?

GDK : Ce sont des gens qui me contactent parce qu'ils ont le goût de s'engager dans cette aventure. Je les rencontre une fois pour passer une entrevue et je les accompagne lors de leur première visite en résidence. Ce sont des gens extraordinaires. D'abord, il faut que ce soit des personnes qui aiment les livres et qui aiment lire. Ce sont des gens dévoués dont le principal intérêt est de rendre les autres heureux, ce qui leur procure une grande satisfaction. Certaines – car ce sont surtout des femmes, nous n'avons que trois hommes sur 24 bénévoles – sont des anciennes enseignantes, mais il y a d'ex-infirmières ou des gens d'autres métiers. C'est assez varié.

QdN : Que retirez-vous personnellement de cet engagement?

GDK : C'est le contact humain. Les gens à qui on fait la lecture ont beaucoup à nous apprendre. Même s'ils sont parfois à mobilité réduite, en fauteuil roulant par exemple, ils continuent à être actifs intellectuellement, à vivre et à profiter de la vie. Je peux vous dire que même des gens qui sont atteints d'Alzheimer nous suivent quand nous lisons.



Mme De Koninck initie sa petite-fille à la lecture auprès des aînées.

Une dame qui a 103 ans vient régulièrement, c'est son rendez-vous hebdomadaire. C'est un très beau moment pour elle, mais aussi pour moi. Les gens nous remercient et nous témoignent à quel point ils sont contents. Parfois ce sont leurs enfants ou leurs petits-enfants qui nous disent leur appréciation.

QdN : Comment voyez-vous l'impact sur les gens?

GDK : Ce sont de petites choses. Je vois des changements. Les gens ne le diront pas, mais je note de petites différences. Par exemple, je vais à un endroit où un monsieur assistait à toutes les rencontres, mais ne parlait pas. Jamais de réaction, il restait dans sa coquille. Dernièrement, il s'est assis plus près de moi, il a commenté mes lectures et ajouté des éléments. Il participe désormais, me pose des questions. Je ne peux que constater l'étendue de ses connaissances. Je sens qu'on a créé un lien de confiance.

QdN : Comment entrevoyez-vous l'avenir de votre projet?

GDK : Le projet Liràtoutâge est devenu un OBNL (organisme à but non lucratif), conseil que l'on m'a donné parce que je ne serai pas là éternellement et aussi pour conférer de la crédibilité à l'organisme. Ce dernier est géré par un conseil d'administration pour s'assurer que tout est fait correctement. Et bien sûr, nous sommes constamment à la recherche de bénévoles. La demande est là, plusieurs résidences ou CHSLD nous contactent, mais malheureusement, nous manquons de personnes volontaires. C'est pourquoi je lance un appel aux personnes qui seraient intéressées à faire partie de Liràtoutâge. Si ce projet allume chez vous une petite flamme, vous pouvez me joindre à g.dekoninck@videotron.ca ou vous informer auprès des intervenants du programme des activités de vie et de bénévolat dans un centre d'hébergement. ♦

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT EN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES HOMMES

TOMMY BUREAU-BOULÉ

CONSEILLER À LA VIE ASSOCIATIVE ET
EN APPUI AUX DOSSIERS SOCIAUX



Bien que les membres de l'AREQ militent depuis plusieurs années dans le dossier de la condition des hommes, plusieurs ne savent pas que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'implique lui aussi activement en santé et bien-être des hommes (SBEH) depuis 2005.

C'est à la suite du rapport intitulé « Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins », publié en 2004 (et plus communément connu sous le nom de rapport Rondeau), que le ministère a commencé à s'attaquer plus sérieusement aux problématiques touchant principalement les hommes.

LES SUITES DU RAPPORT RONDEAU

En 2005, le MSSS, afin de donner suite aux recommandations du rapport, embauche un coordonnateur au dossier. Le gouvernement met également sur pied un comité interministériel sur les réalités masculines.

Ce n'est cependant que quelques années plus tard, soit en 2009, que le gouvernement lance son premier réel plan d'action en santé et bien-être des hommes. Ce plan d'action est accompagné d'un budget annuel de 750 000 \$.

TROIS PRIORITÉS

Les investissements gouvernementaux pour la période du plan d'action, soit 2009-2014, sont détaillés dans le rapport du ministère¹. On y apprend que le ministère s'est donné trois priorités afin de soutenir les hommes au Québec :

- Promotion et prévention : sensibilisation des hommes et des acteurs aux saines habitudes de vie.

- Adaptation des services : consolidation des organismes communautaires pour hommes et soutien d'initiatives régionales appuyées sur une analyse de besoins pour répondre aux besoins des hommes.
- Développement des connaissances pour améliorer les pratiques afin de rejoindre les hommes.

De ces priorités ont découlé les investissements du plan d'action, qui ont permis de financer les actions suivantes :

- 10 organismes communautaires ont vu leur financement être consolidé.
- 15 initiatives d'aide pour hommes ont été mises en œuvre.
- 10 portraits régionaux de santé des hommes ont été effectués.
- 12 tables régionales de concertation en santé et bien-être des hommes ont été soutenues.
- 19 sessions de formation sur l'intervention auprès des hommes ont été organisées pour des professionnels du milieu de la santé et des services sociaux.

- 16 activités de sensibilisation ont eu lieu (colloques, tel le Rendez-Vous national en santé et bien-être des hommes, etc.).
- 12 activités de promotion de la santé et du bien-être chez les hommes ont été animées (ex. : programme de saine gestion du poids en entreprise).

De plus, certaines recherches ont été financées, telle celle intitulée « Perceptions des hommes québécois, de leurs besoins psychosociaux et de santé, ainsi que de leur rapport aux services ».

UN NOUVEAU PLAN D'ACTION ATTENDU

Bien que le plan d'action du MSSS se soit terminé en 2014 et que son dernier rapport en santé et bien-être des hommes date de 2015, un nouveau plan d'action est prévu, et attendu au moment d'écrire ces lignes, pour le printemps. Ce plan d'action s'étendra-t-il lui aussi sur cinq ans? Devons-nous prévoir de nouveaux investissements? Seul l'avenir nous le dira, mais l'AREQ en fera l'analyse dès sa parution et vous tiendra bien certainement informés des développements. ♦

¹ Le rapport peut être consulté en ligne à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-729-01W.pdf>.

Le tai-chi et ses bienfaits insoupçonnés

Ayant pris naissance en Chine, le tai-chi est un art martial ancien dont il est difficile de retracer l'origine exacte. Bien que plusieurs styles ou écoles de pensées existent, cette activité physique consiste généralement en un enchaînement de mouvements exécutés lentement et en continu qui misent principalement sur l'alignement corporel, la respiration et l'attention ou encore la pleine conscience.

Au-delà des bienfaits thérapeutiques, le tai-chi est une activité qui procurerait plusieurs bienfaits insoupçonnés.

KARINE RICHARD

PHILIPPE T. RICHARD
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

De façon générale, la pratique du tai-chi vise à améliorer la souplesse, l'équilibre et la concentration. En tai-chi, les déplacements sont guidés par le mouvement des mains et le transfert du poids d'une jambe à l'autre. La coordination des membres du corps et l'alternance des bras et des jambes sont au cœur des mouvements qui composent cette pratique conçue pour renforcer et détendre le corps et l'esprit.

Comme la pratique de cet art martial méditatif gagne en popularité en Occident, de nombreux chercheurs s'attardent de plus en plus aux bienfaits physiologiques et psychologiques qu'elle procure, et ce, particulièrement chez les personnes âgées. Plusieurs écrits scientifiques mettent en lumière des données probantes sur les bienfaits



thérapeutiques et physiques du tai-chi auprès de cette population.

DONNÉES PROBANTES

Les données les plus robustes montrent que le tai-chi est une pratique indiquée pour la prévention des chutes et l'amélioration de l'équilibre chez les personnes âgées, plus particulièrement. Cette activité favoriserait également l'amélioration des facultés cognitives comme la vitesse de traitement de l'information chez les personnes avancées en âge. La pratique du tai-chi serait également indiquée pour réduire la douleur et les raideurs chez les gens souffrant d'arthrose.

Quant aux bénéfices liés à la forme physique, les résultats de plusieurs recherches montrent que cette pratique martiale est particulièrement stimulante en ce qui concerne l'équilibre et qu'elle constitue une alternative adaptée pour la remise en forme des gens en mauvaise condition physique. En effet, le tai-chi favoriserait l'augmentation de la capacité aérobie, particulièrement chez les personnes sédentaires.

Somme toute, la fréquence de pratique, la durée des séances et l'assiduité du pratiquant auront un impact sur la manifestation de ces bienfaits.

Si la pratique du tai-chi représente une stratégie sécuritaire permettant de prévenir plusieurs complications associées au vieillissement, elle demeure également une option intéressante pour accroître son niveau d'activité physique quotidienne, peu importe sa forme physique actuelle. Toutefois, il est toujours recommandé de consulter un professionnel de la santé avant de commencer une nouvelle activité physique.

Profitez bien de l'été pour bouger à l'extérieur et qui sait, pour vous initier au tai-chi! ♦

Références :

1. Huston P, Mcfarlane B. "Health benefits of tai chi: What is the evidence?" *Can Fam Physician*. 2016;62(11):881-890.
2. Huston P, Mcfarlane B. « Bienfaits du tai-chi sur la santé », *Site internet* <http://www.cfp.ca/content/62/11/e645.full>. 2016;62:645-654.
3. Solloway MR, Taylor SL, Shekelle PG, et al. "An evidence map of the effect of Tai Chi on health outcomes", *Syst Rev*. 2016;5(1):126.



RÉFLEXION SUR L'ÂGISME

ROGER LAPIERRE

COMITÉ NATIONAL DE L'ACTION SOCIOPOLITIQUE

Lorsque je lis dans les médias que notre gouvernement provincial doit faire des provisions pour notre système de santé parce que la population vieillit et que les coûts seront de plus en plus élevés, je me demande quel message on veut laisser entendre. Je me le demande d'autant plus que l'on sait que le vieillissement de la population ne représente que 1 % des coûts en santé et que les véritables causes de l'augmentation des coûts en santé sont les nouvelles technologies, les salaires des médecins, la privatisation du système de santé et le coût des médicaments.

Lorsque je lis dans les médias qu'avec notre fonds de pension, nous sommes les enfants gâtés du système et qu'on coûte cher, on repassera. N'oublions pas que tout au long de notre carrière, nous avons contribué à notre

fonds de pension de deux façons : en payant de l'impôt et donc en aidant le gouvernement à payer sa part, quand il la payait, et ensuite par nos propres contributions. Par ailleurs, saviez-vous que la retraite dorée des personnes retraitées du RREGOP atteignait en moyenne en 2015 un faramineux 19 367 \$. Vraiment gâtés...

Au printemps 2016, j'avais interrogé les membres de mon secteur, celui du Vieux-Longueuil, au sujet de leur bénévolat, car je voulais vérifier si ma perception était bonne, à savoir qu'il est faux de prétendre que les personnes âgées paraissent ou se prélassent au soleil à longueur d'année. Eh bien, j'avais raison! Plus de 50 % des membres sont actifs à faire du bénévolat auprès d'autres personnes âgées, auprès de personnes réfugiées, plus d'une vingtaine



« Lorsque je lis dans les médias que notre gouvernement provincial doit faire des provisions pour notre système de santé parce que la population vieillit et que les coûts seront de plus en plus élevés, je me demande quel message on veut laisser entendre. »

d'organisations différentes, et ce, sans mentionner l'aide à la famille (père, mère, petits-enfants, enfants, frères, sœurs) ou aux amis. Lors de la tournée de l'AREQ en préparation du congrès de 2017, toutes les régions ont parlé du très grand nombre d'heures de bénévolat que nos membres accomplissent. Je vais vous rappeler ce que le projet SIRA nous a révélé. Selon Statistique Canada, les données de 2007 confirment que de tous les groupes d'âge, ce sont les aînés qui consacrent le plus d'heures au bénévolat : 268 heures en moyenne par année. Et ici, on ne parle que de ce qui est accompli auprès d'associations communautaires et d'organismes à but non lucratif. Avez-vous une petite idée de ce que cela représente du point de vue économique? Et on viendra nous dire que nous sommes passifs.

De plus, en tant que personnes aînées, nous continuons à contribuer à la fiscalité, et ce, beaucoup plus que bon nombre d'entreprises multinationales. Nous continuons à payer des taxes et des impôts aux différents paliers de gouvernement. Nous contribuons aussi à la fiscalité des municipalités et des commissions scolaires. Notre apport économique est également important dans d'autres domaines : rénovations, voyages, spectacles, librairies, technologie.

En somme, je vous dirais que nous n'avons pas à être gênés de vivre et que notre apport à la société est aussi important aujourd'hui que lorsque nous étions plus jeunes. ♦



LA VIOLENCE CONJUGALE : QU'EN EST-IL CHEZ LES FEMMES ÂNÉES?

De façon régulière, l'actualité nous informe de décès survenus dans des situations de violence conjugale. Dans la grande majorité des cas, une conjointe et parfois des enfants sont assassinés par un conjoint violent. Qu'en est-il chez les femmes âgées? Contrairement à la croyance populaire, les âgées ne sont pas épargnées par ce type d'agression. Plusieurs mythes entourent la violence conjugale chez les femmes âgées. Pourtant, nombre de facteurs les rendent vulnérables, et les mesures de prévention sont tout aussi importantes que pour les femmes plus jeunes.

GINETTE PLAMONDON

CONSEILLÈRE À LA CONDITION DES FEMMES ET À L'ACTION SOCIOPOLITIQUE

QUELQUES DONNÉES

L'Institut national de santé publique du Québec a tracé le portrait de la violence conjugale chez les âgées et recensé les données disponibles¹. On y apprend que les femmes âgées sont davantage victimes de violence conjugale que les hommes âgés et qu'elles subissent principalement de la violence psychologique. De plus, le fait qu'elles aient subi de la violence conjugale sur une longue période affecte leur état de santé.

Les données les plus récentes (2004) révèlent qu'au Canada, 6,8 % des personnes âgées de 60 ans et plus affirment avoir été victimes de violence physique, incluant la violence sexuelle et psychologique, ou d'exploitation financière de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint.

Du côté des forces policières, on indique qu'au Canada, en 2003, le taux de violence conjugale à l'égard des femmes âgées constituait le double de celui que subissaient les hommes âgés. Au Québec, les données policières montraient que chez les âgés victimes de criminalité violente, 16 % des femmes et 4 % des hommes ont été agressés par un conjoint ou un ex-conjoint, soit un taux largement plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Les recherches qui ont porté sur la violence conjugale chez les âgés ont permis d'identifier plusieurs facteurs qui rendent les femmes particulièrement vulnérables à ce type d'agression.

Parmi ceux-ci se trouve le fait que les intervenants susceptibles de rencontrer les femmes âgées sont peu informés

et outillés pour agir auprès de cette clientèle. Il leur est donc plus difficile de dépister ce type de violence et d'offrir le soutien dont aurait besoin une aînée violentée.

L'âgisme et les stéréotypes sociaux sont également identifiés comme des facteurs rendant les femmes âgées plus vulnérables à la violence conjugale. Par ailleurs, de nombreuses femmes âgées vivent en situation de dépendance économique vis-à-vis leur conjoint et plusieurs ne disposent pas des revenus nécessaires pour satisfaire leurs besoins de base. Elles se voient donc contraintes de demeurer dans un milieu conjugal malsain marqué par la violence, le cas échéant.

La pression des proches constitue un autre élément qui peut maintenir les femmes âgées dans une situation de violence conjugale. Des études ont démontré que des proches, surtout des enfants, refusent de prendre position et de soutenir leur mère dans un souci de loyauté à la famille. Certains iront jusqu'à faire porter l'odieux du bris de la famille à leur mère et l'inciteront à ne pas dénoncer la violence qu'elle subit pour préserver la famille.

Une personne en situation de perte d'autonomie est forcément plus vulnérable face aux risques de violence conjugale. Or, les femmes ont une plus longue espérance de vie en mauvaise santé que les hommes, ce qui les rend plus susceptibles de vivre des situations de violence. Dans un contexte où une aînée vivrait une perte d'autonomie et qu'elle disposerait de peu de ressources, elle deviendrait dépendante d'un conjoint qui lui dispenserait des soins. Dans un tel contexte, s'il advenait que son conjoint soit violent, elle serait particulièrement vulnérable.

AGIR EN PRÉVENTION

L'Institut national de santé publique du Québec propose diverses pistes d'action pour agir en prévention de la violence conjugale chez les femmes âgées.

Une première intervention consiste à informer et à sensibiliser les femmes âgées à propos de la violence conjugale en insistant sur les ressources disponibles pour les soutenir et leur venir en aide. Il importe également que ces efforts d'information fassent connaître les droits dont elles disposent afin qu'elles puissent faire les gestes nécessaires pour les faire respecter et mettre fin à la violence conjugale qu'elles subissent.

Une attention particulière à la détection de la violence conjugale devrait également faire partie intégrante des divers services offerts aux aînés. Des groupes de soutien leur étant spécifiquement destinés ainsi que des mécanismes de référence à des services d'aide pourraient également être développés.



QUELQUES RESSOURCES

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

1 800 363-9010

<http://maisons-femmes.qc.ca/>

SOS violence conjugale

1 800 363-9010

<http://www.sosviolenceconjugale.ca/>

Tel-Aide

514 935-1101

<http://www.telaide.org/ressources/violence-conjugale/>

Enfin, les ressources d'hébergement doivent être ouvertes et sensibilisées à cette réalité. Les femmes âgées victimes de violence conjugale doivent pouvoir bénéficier de lieux de répit, d'accompagnement et de conseils pour s'extirper de ce type de violence qui peut mettre leur vie en danger.

La violence conjugale est un phénomène qui brime d'abord et avant tout les femmes et les enfants. Les âgées ne sont pas épargnées : elles doivent pouvoir compter sur le soutien de toute la société pour les accompagner et leur offrir une vie où elles pourront vivre sereinement et en toute dignité. ♦

¹ Institut national de santé publique du Québec, *Trousse média sur la violence conjugale*, 2016, <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-agees>.

LA LOI SUR LES HYDROCARBURES

Ce que le gouvernement prétend régir et que la population souhaite interdire



En décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur les hydrocarbures. Cette loi aura des impacts majeurs sur plusieurs plans, bien sûr au niveau environnemental, mais également sur les plans social et économique. Le magazine *Quoi de neuf* a demandé à Richard E. Langelier, docteur en droit, sociologue et membre du Collectif scientifique pour la protection de l'eau potable, d'expliquer les tenants et aboutissants de cette pièce législative. Nous vous présentons sa critique acérée du projet de loi¹.

RICHARD E. LANGELIER

DOCTEUR EN DROIT (LL.D.) ET SOCIOLOGUE

Dans la nuit du 9 au 10 décembre 2016, sous le bâillon, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur les hydrocarbures. Le Parti libéral du Québec, avec la complicité ouverte et enthousiaste de la Coalition Avenir Québec, avait donc réussi son pari : enfoncer de force dans la gorge des Québécois et Québécoises la transformation du Québec en pétrosociété, et ce, sans consultation publique digne de ce nom, sans débat démocratique réel, sans aucune acceptabilité sociale véritable.

Que contient donc cette pièce législative? Elle favorise, voire autorise, sous certaines conditions, l'entrée des compagnies gazières et pétrolières sur les terres privées des résidents et résidentes, leur expropriation, même, lorsque la compagnie entre en production, elle autorise le gouvernement à payer les chemins qui permettront l'accès aux puits gaziers et pétroliers, elle retire aux municipalités leurs compétences sur les puisements d'eau réalisés sur leur territoire, si ces puisements d'eau sont réalisés par l'industrie gazière et pétrolière, elle consacre les droits acquis des sociétés gazières et pétrolières sur

plus de 56 000 km² du territoire québécois, soit essentiellement sur les territoires habités et agricoles du Québec. Rien de moins!

LE GOUVERNEMENT AVAIT MIS LA TABLE

Pour que la population comprenne la manipulation dont elle a été l'objet par ce gouvernement dont la caractéristique fondamentale est la corruption morale sinon la corruption tout court, il est nécessaire de revenir quelque peu en arrière. La Loi sur les hydrocarbures constitue l'aboutissement d'un long processus économique, administratif, réglementaire et législatif.

ÉCONOMIQUE, par un soutien financier constant, récurrent, démesuré, à tous les projets de recherche et d'exploration des hydrocarbures (octroi des permis pour la somme ridicule de 10 cents l'hectare; 115 millions de dollars promis pour le projet fou d'Anticosti, véritable détournement de fonds publics organisé par les lobbyistes de l'industrie, dont un certain Lucien Bouchard et un certain André Boisclair; des dizaines de millions de dollars en subventions à

Junex, Pétrolia et compagnie par le biais d'Investissements Québec ou par la Caisse de dépôt et placement du Québec, augmentation de la durée des périodes dites d'essai pendant lesquelles les sociétés pétrolières n'ont pas à payer de redevances sur les hydrocarbures récoltés, etc.).

ADMINISTRATIF, par la publication, dès l'automne 2014, des *Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière*. Véritable guide pratique pour le développement de cette filière, les *Lignes directrices provisoires* constituaient un appel du pied à cette industrie pour qu'elle envahisse les basses terres du Saint-Laurent, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

RÉGLEMENTAIRE, par la promulgation du décret qui édicte le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), à l'été 2014, règlement qui favorise l'usage des techniques non conventionnelles d'extraction des hydrocarbures, comme la fracturation hydraulique, et sacrifie les sources d'eau potable en imposant des distances séparatrices ridiculement étroites entre les sources

¹ Cette analyse et ces commentaires n'engagent que l'auteur.

d'eau potable et les installations des sociétés gazières et pétrolières. Plus récemment, la publication du projet de *Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains* qui, complaisamment, met en place les conditions les plus favorables pour le développement de cette industrie.

Ainsi, la Loi sur les hydrocarbures complète ce processus, le vivifie et l'amplifie, même, en mettant en place les conditions d'un développement accéléré et qualitativement plus important de la filière. La loi prépare aussi, de ce fait, un acquiescement au projet de pipeline Énergie Est, puisque la Loi sur l'Office national de l'énergie prévoit la possibilité d'un rattachement à un pipeline fédéral lorsqu'une province entre en production pétrolière, et qu'il faudra bien acheminer le pétrole québécois vers les centres de raffinage, même situés au Nouveau-Brunswick.

LES ENTREPRISES SALIVENT

À la suite à l'adoption de la loi, la réaction des compagnies gazières et pétrolières ne s'est pas fait attendre. Questerre, qui agit comme opérateur pour certaines compagnies gazières détenant des permis en territoire québécois, a annoncé avoir recueilli près de 30 millions de dollars pour de nouveaux forages dans l'Utica (les basses terres du Saint-Laurent). Questerre a aussi fait part de son intention d'installer des plateformes multipuits expérimentales dans les MRC de Bécancour et de Lotbinière.

Pétrolia a réussi à recueillir près de 1 million de dollars en vendant ses actions de pacotille à 18 cents l'action. Squatex a annoncé son intention de forer une dizaine de puits dans le Bas-Saint-Laurent dès l'été 2017. Et le gouvernement songe à « dédommager » les compagnies impliquées dans le projet d'Anticosti en leur versant les 200 millions de dollars qu'elles réclament de façon à pouvoir forer une vingtaine de nouveaux puits.



Toutefois, de façon à permettre aux compagnies gazières et pétrolières de pouvoir invoquer des droits acquis, la Loi sur les hydrocarbures n'a pas encore été mise en vigueur au moment où ces lignes sont écrites, même si le gouvernement, mentant comme un arracheur de dents, invoquait l'urgence d'agir pour imposer le bâillon lors de l'adoption de la loi.

À SEMER DU VENT DE CETTE FORCE-LÀ...

Face à ce coup de force d'un gouvernement à la seule solde des entreprises, le mouvement citoyen autonome, des scientifiques indépendants et des élu-e-s locaux progressistes ont décidé de réagir.

Le mouvement citoyen autonome a lancé la campagne *Vous NE passerez PAS!*, synthèse des campagnes antérieures *Vous n'entrez pas chez nous!* et *Coulez pas chez nous!* Des dizaines de nouveaux comités de citoyens sont nés récemment et s'engagent résolument dans cette nouvelle lutte.

Des milliers de citoyens et citoyennes étaient attendus à Bécancour, lors du Jour de la Terre, pour manifester leur profond désaccord avec l'orientation du gouvernement. Des formations à la désobéissance civile sont actuellement

données de façon à préparer les populations concernées à la résistance civique pacifique lorsque les compagnies tenteront d'envahir nos territoires.

Les élu-e-s municipaux progressistes, réunis dans le Comité de pilotage des municipalités, qui réclament une dérogation au RPEP, travaillent à élargir les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau potable et mobilisent actuellement plus de 200 villes et villages autour de cette revendication.

Les quelque 180 chercheurs réunis au sein du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste poursuivent leurs actions de sensibilisation et son Collectif scientifique pour la protection de l'eau potable prépare à l'heure actuelle un nouveau rapport synthèse sur les conséquences de la fracturation hydraulique sur les sources d'eau potable et la santé des populations habitant près des puits gaziers et pétroliers.

Invitation vous est donc faite de vous joindre à ce mouvement de résistance citoyenne en contactant le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ), qui fédère et soutient ces diverses actions. ♦

RENAUD TURCOTTE

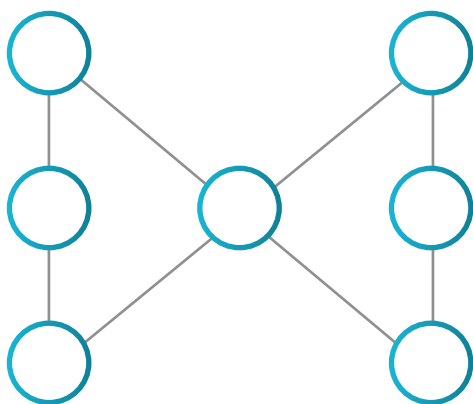
COMITÉ NATIONAL DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF*
ET DES COMMUNICATIONS

1

Jérémy et Léa-Rose comparent leur argent. Jérémy affirme : « Si je te donnais 5 \$, nous aurions le même montant; si au contraire tu me donnais 5 \$, j'aurais le triple de ce qu'il te resterait. » Trouvez l'avoir de chacun.

2

Placez dans les cercles suivants les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9, en vous assurant que la somme des nombres en position verticale et diagonale donne 14.

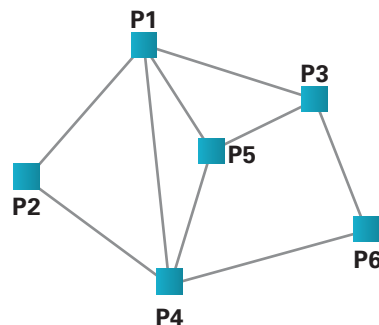


3

Robert engage deux personnes pour se partager un travail d'une durée totale de 48 heures. L'une demande 13 \$ l'heure, l'autre 11 \$ l'heure. À la fin des travaux, il veut remettre le même montant à chacune. Dans ces conditions, quel sera le coût de la main-d'œuvre?

4

Voici le plan des sentiers pédestres d'un parc :



Aux intersections, on a installé six panneaux d'information sur la flore. De quelle intersection peut-on partir pour lire toutes les informations et passer par tous les sentiers une seule fois? (On peut passer plus d'une fois devant un panneau d'information.)

5

Retrouvez les mots ci-dessous dont les voyelles ont été effacées.

- a) D_b__t
- b) D__ph_n
- c) D_g__s
- d) D_l____r
- e) D_c_d_nt
- f) D_d_c_c__
- g) D_m__l_g__
- h) D_b_rc_d_r__

6

Les mots suivants contiennent tous les lettres **bat**. À l'aide des indices donnés, pouvez-vous trouver quels sont ces mots?

- a) __bat_____ — Ne peut être surpassé
- b) __bat_____ — Qui peut se plier
- c) __bat___ — Discuter
- d) ___bat__ — Penchant pour le combat
- e) ___bat_____ — Période de congé
- f) ___bat_____ — Période d'essai
- g) ____bat___ — Douleur des membres

Solutions de Remuez vos méninges! à la page 48

PIERRE CARISSE
CŒUR ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04) SECTEUR BOIS-FRANCS (D)
ECOLECINOCHICOTS.COM



Il est fréquent de nos jours d'offrir un livre à un enfant. Même à un tout petit enfant. Pour son plaisir. Ce ne fut pas toujours ainsi. Dans *Mémoires d'un homme de parole*, Georges Dor (1931-2001) écrivait : « Bien sûr, il m'a fallu apprendre à lire, mais à lire quoi? Les livres étaient rarissimes, le mot bibliothèque même m'était inconnu. » C'est tout dire.

Pendant longtemps, les livres ont été rares, suspects, contrôlés, interdits parfois, condamnés souvent. On se méfiait des livres. Et il y en avait peu, même dans les écoles (les rapports d'inspecteurs d'écoles le mentionnent souvent). Les inspecteurs remettaient des livres de récompense à la fin de l'année, mais ces livres n'étaient pas toujours adaptés à celles et ceux à qui on les destinait. Il suffit de jeter un œil sur la liste des titres (et sur les contenus) pour facilement s'en convaincre.

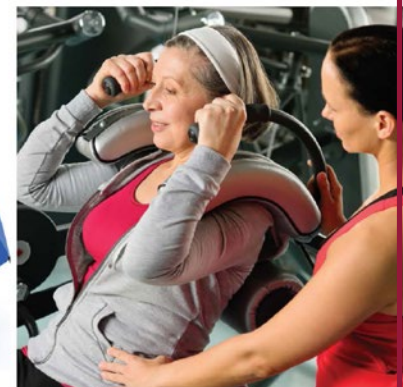
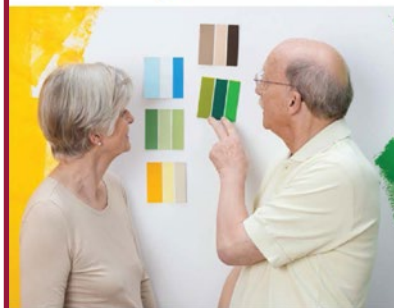
Les spécialistes de l'histoire de l'édition du livre au Québec disent que, pour les jeunes, la « lecture pour le plaisir » date des années 1920, alors que la SSJB de Montréal lançait *L'Oiseau bleu*, une revue destinée aux jeunes lecteurs. On voulait contrer l'effet néfaste des titres américains – essentiellement les *comic books* – qui avaient commencé à envahir le marché. Mieux valait proposer les héros de notre histoire, et nos valeurs morales, plutôt que les super-héros *made in USA!* C'est ce qu'a aussi fait Eugène Achard en lançant la revue *La Ruche écolière* en 1927 : trois ans plus tard, le tirage mensuel était de 25 000! Et que dire du bimensuel *François*, dont les concepteurs étaient Alec Leduc et Gérard Pelletier et qui, en 1951, tirait à 75 000 exemplaires.

LA LITTÉRATURE JEUNESSE D'HIER, UN MONDE À DÉCOUVRIR

Pourquoi ne pas profiter de l'été qui vient pour visiter l'exposition « Moi, j'aime lire! » présentée à La Maison d'école du rang Cinq-Chicots à Saint-Christophe d'Arthabaska, tout à côté de Victoriaville, exposition qui jette un regard sur la littérature jeunesse à l'époque des écoles de rang, soit de 1850 à 1960. Bonne visite! ♦

Avantages et rabais aux membres

AREQ
CSQ



Consultez le site Web de l'AREQ pour connaître les détails des avantages et rabais offerts à l'AREQ.

areq.lacsq.org

Dans le numéro du printemps 2017, une lectrice du magazine nous demandait de publier non seulement les solutions aux problèmes mathématiques de Remuez vos méninges!, mais également le cheminement pour y arriver. L'auteur de cette chronique, Renaud Turcotte, a bien gentiment accepté de fournir la solution et les explications complètes aux problèmes 1 et 3 qu'il a énoncés en page 46 de ce numéro. Bonne lecture et bon cheminement!

SOLUTION AU LONG DU NUMÉRO 1

Soit **X** : le montant d'argent de **Jérémy**

Soit **Y** : le montant d'argent de **Léa-Rose**

Jérémy donne 5 \$: $X-5 = Y+5$

d'où : $X = Y+10$ (1)

Léa-Rose donne 5 \$: $X+5 = 3(Y-5)$

d'où : $X+5 = 3Y-15$ et devient $X-3Y = -20$ (2)

En remplaçant la valeur de **X** de l'équation (1) dans l'équation (2) on obtient :

$$Y+10-3Y = -20$$

$$-2Y = -30$$

$$Y = 15$$

Léa-Rose a donc 15 \$ et par conséquent, Jérémy a 25 \$.

SOLUTION AU LONG DU NUMÉRO 3

Soit **X** : le nombre d'heures à **13 \$**

Soit **Y** : le nombre d'heures à **11 \$**

Un total de 48 heures : $X+Y = 48$

d'où : $X = 48-Y$ (1)

Le même montant à chacun : $13X = 11Y$ (2)

En remplaçant la valeur de **X** de l'équation (1) dans l'équation (2) on obtient :

$$13(48-Y) = 11Y$$

$$624-13Y = 11Y$$

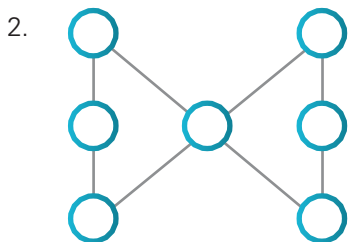
$$624 = 24Y$$

$$26 = Y$$

Donc, 26 heures à 11 \$ et par conséquent, 22 heures à 13 \$. Le coût de la main-d'œuvre sera de 572 \$.

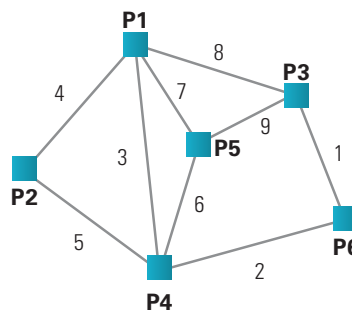
SOLUTIONS REMUEZ VOS MÉNINGES! vol. 39, n° 4

1. Jérémy a 25 \$ et Léa-Rose a 15 \$.



3. 572 \$ (22 heures à 13 \$ et 26 heures à 11 \$).

4. Deux possibilités : on peut partir de P3 et finir à P5 ou partir de P5 et finir à P3.



5. a) Debout b) Dauphin c) Déguisé d) Délayer e) Décadent f) Dédicace g) Démoulage h) Débarcadère.

6. a) Imbattable b) Rabattable c) Débattre d) Combatif e) Sabbatique f) Probatoire g) Courbature



Crédit photo : Tourisme Québec

Un peu plus haut,

un peu plus loin

JULES DESFOSSÉS

COMITÉ NATIONAL DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF* ET DES COMMUNICATIONS

Dans la banalité des jours et la routine du quotidien, il n'est pas rare que l'on se retrouve au pays des structures tant les constructions de toutes tailles et de toutes formes ponctuent les alentours urbains ou ruraux. Nous y sommes si habitués que, généralement, nous les balayons d'un regard de déjà-vu ou nous les ignorons simplement. Parmi elles, cependant, les ponts génèrent une attention particulière, notamment lors des déplacements motorisés.

D'une part, les plus fréquentés ne figurent-ils pas en caractères gras dans la colonne des mal-aimés? Pour peu qu'on soit un utilisateur régulier ou occasionnel, l'on maugrée couramment lorsque le flot des véhicules traînasse ou pire, stagne, heure de pointe ou non. Au mieux, quand la circulation fluide se concrétise, on emprunte ce segment routier qui nous amènera du point A au point B dans une totale indifférence, les pensées en cavale. D'autre part pourtant, certains d'entre eux offrent

au regard curieux, intermittent et furtif une évasion brève qui améliore le présent, tout le long du trajet. Plus qu'un endroit, c'est un moment.

De l'une ou de l'autre rive, à de multiples endroits, le pont que j'emprunte régulièrement depuis 50 ans s'avère un point culminant du paysage. Sa silhouette élancée, élégante et imposante retient le regard. C'est le plus long pont en arc et à charpente métallique au Québec. Il demeure l'un des plus importants symboles de Trois-Rivières. Peu importe de quel côté fluvial on y accède, la traversée se fait en deux temps : une montée, puis une descente.

Certes le parapet voile le flot d'insidieuses distractions en contrebas. Par contre, sur la droite, lors du long travelling latéral qui s'étend sur près de trois kilomètres, des images fugaces et plus lointaines naissent dans les cadres d'acier. Clichés morcelés d'embarcations et de navires,

de fleuve et de rive urbaine qui défilent à un rythme affolant dans une visionneuse impromptue.

J'aime ce parcours qui m'amène à un espace aérien où je vois les environs avec l'impression de les survoler. Je l'utilise en toutes saisons, même si le ciment ajoute à la grisaille des jours pluvieux et que l'une ou l'autre des voies est fréquemment bloquée. Ou qu'il semble moins fréquentable lorsque les grands vents s'invitent. Par contre, comme il est agréable de le franchir le matin quand le soleil l'inonde et que le fleuve est d'huile ou que le soleil décline dans la quiétude du soir qui penche! La nuit tombée, lorsqu'on le traverse du sud au nord, la féerie se pointe à mi-parcours. Trois-Rivières est à nos pieds, dans les zones de noirceur et de lumière. Fascinant paysage nocturne du secteur ouest de la ville et des structures qui longent la rive et se reflètent dans le fleuve. ♦

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA FLG PAR LE FONDS DE CAPITAL

Depuis plus de 25 ans maintenant, la Fondation poursuit sa mission d'aide aux personnes et aux organismes et se préoccupe d'assurer la pérennité de son œuvre. Cette pérennité repose avant tout sur le travail de nos personnes bénévoles, qui y consacrent beaucoup d'énergie, de temps et de leurs économies. L'appui constant et inconditionnel de l'AREQ permet d'envisager l'avenir avec beaucoup d'assurance.

ROBERT GAULIN
PRÉSIDENT DE LA FLG

Assurer la pérennité de la FLG, c'est aussi regarder les perspectives financières à long terme et générer des fonds capables de répondre aux conditions et exigences de certains dons.

Outre le fonds d'administration, qui permet de recueillir la souscription annuelle, de gérer le quotidien et de déterminer une enveloppe annuelle dédiée aux bénéficiaires d'une année donnée, la Fondation s'est dotée d'un fonds de capital.

UN FONDS DE CAPITAL, C'EST UN CHOIX D'AVENIR COMME :

- celui de contribuer à un régime de retraite;
- celui de verser un montant dans le REER de ses enfants ou le REEE de ses petits-enfants.

UN FONDS COMPLÉMENTAIRE, NOURRI SELON CERTAINES RÈGLES

À la FLG, l'essentiel des sommes recueillies chaque année est redistribué aux bénéficiaires de l'année. Le fonds de capital reçoit des dons particuliers ou uniques. Il en est ainsi des 10 \$ pour devenir membre à vie de la FLG ou des legs testamentaires. La FLG verse également à ce fonds le solde de la contribution annuelle de 10 000 \$ que l'AREQ nationale verse pour l'administration.

La Fondation se doit de respecter la volonté de certains organismes ou de certaines personnes qui choisissent de



Contribution de la Fondation au projet Un livre pour toi dans la région de Roberval

verser un don plus significatif en demandant de préserver le capital et d'utiliser seulement les revenus générés.

UN FONDS QUI DOIT GÉNÉRER DES REVENUS

À l'instar d'un régime de retraite, qui doit générer des revenus de placements pour garantir les retraites, le fonds de capital vise à produire des revenus annuels par l'entremise d'une politique de placements équilibrés soucieuse de préserver le capital tout en donnant le meilleur rendement possible.

LES REVENUS DU FONDS

Le bureau provincial a la responsabilité statutaire de la gestion du fonds de capital. Il détermine les usages et doit autoriser les retraits de capital. Selon la politique actuelle, le bureau autorise le transfert de 50 % des revenus annuels au profit des bénéficiaires de la Fondation.

LE FONDS DE CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le fonds de capital a accumulé à cette date exactement 333 215 \$ et généré pour l'année financière 2016 une valeur de 20 203 \$. Par conséquent, la FLG pourra soutenir des projets d'aide supplémentaire à la hauteur de 6 850 \$, ce qu'elle n'aurait pu faire autrement.

UNE OPTION DISPONIBLE

Comme bien d'autres fondations, la FLG permet d'offrir le choix aux personnes et aux organismes donateurs de préserver la valeur durable de leur don en le versant au fonds de capital.

N. B. Un merci particulier aux familles de Luc Brunet et de Marielle Darveau qui ont choisi de recommander de faire un don à la Fondation Laure-Gaudreault à l'occasion du décès d'un être cher.

fondationlg.org ♦

Les internautes se prononcent

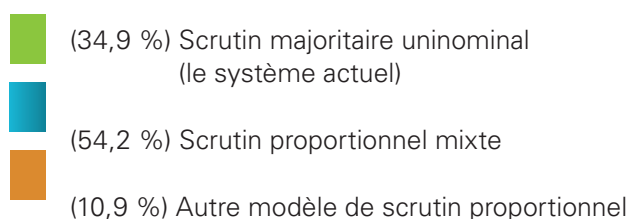
Vous êtes nombreux, chaque semaine, à répondre à la question du site Internet de l'AREQ. Ce coup de sonde, loin d'être scientifique, vous permet de vous exprimer sur des questions d'actualité ou de société et nous donne l'occasion de mieux vous connaître. Nous vous invitons à continuer de participer en grand nombre.

Voici deux questions qui ont suscité beaucoup de réactions au cours des derniers mois.

En tant que grands-parents, avez-vous été appelés en « renfort » pour garder vos petits-enfants à la relâche? (Mars 2017)

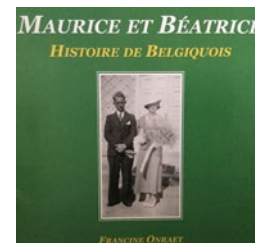
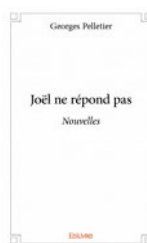


Il est régulièrement question d'une réforme du mode de scrutin. Selon vous, quel serait le meilleur modèle à appliquer lors des élections au Canada et au Québec? (Mars 2017)



NOS MEMBRES PUBLIENT

Nous reproduisons ici la couverture des publications de membres de l'AREQ depuis la parution du dernier numéro. Pour en savoir plus à propos de ces publications ou encore pour faire connaître la vôtre, rendez-vous à areq.lacsq.org.



Dégâts d'eau : ce que tout propriétaire devrait savoir

JOCELYN ROY

CONSEILLER À LA CSQ, RESPONSABLE DU RÉGIME LES PROTECTIONS RÉSAUT CSQ

Lorsque l'eau s'infiltré par le toit ou qu'elle envahit un sous-sol à la suite d'une infiltration ou de l'éclatement d'un tuyau, le niveau de stress des propriétaires peut augmenter considérablement : anxiété face aux dommages anticipés, nécessité de déménager temporairement selon la gravité de la situation... Bref, les dégâts d'eau ne sont pas à prendre à la légère.

Les spécialistes de La Personnelle, assurances générales inc., l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de la CSQ, connaissent bien la question et vous proposent ici quelques conseils.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN CAUSE

De nos jours, près de la moitié des réclamations d'assurance concernent un dégât d'eau¹. Cette croissance s'explique par les changements climatiques. Les pluies et les tempêtes de neige sont plus abondantes, les épisodes de verglas plus nombreux et les périodes de temps glacial sont suivies de redoux. Tout cela a des répercussions sur nos maisons.

Très souvent, les pluies abondantes surchargent le réseau d'évacuation municipal, ce qui cause des refoulements d'égouts. Elles peuvent aussi créer une accumulation d'eau autour de la maison, causant des infiltrations par les fondations.

Si vous êtes victime d'un dégât d'eau, il est primordial d'appeler en tout premier lieu votre assureur, et ce, avant un nettoyeur après sinistre. La plupart des assureurs offrent un service d'urgence 24 heures sur 24. Un expert de La Personnelle pourra vous donner des conseils essentiels et vous aider à voir plus clair dans une situation.

POURQUOI APPELER VOTRE ASSUREUR EN PRIORITÉ ?

- De par son expérience et ses connaissances, votre assureur pourra vous indiquer les mesures à prendre sur-le-champ pour sécuriser les lieux.
- Votre assureur vous dirigera vers des professionnels qualifiés pour effectuer les travaux. Les assureurs ont leurs propres partenaires commerciaux, qu'ils sélectionnent selon la qualité de leurs services et leur rapidité d'action. Même si vous n'êtes pas tenu de le faire, il est à votre avantage de choisir un partenaire recommandé par votre assureur, ce qui pourrait vous éviter de mauvaises surprises, comme des frais de nettoyage plus élevés pouvant réduire considérablement le montant d'assurance disponible pour réaliser les travaux de restauration par la suite.

QUELQUES PRÉCAUTIONS UTILES EN CAS DE DÉGÂTS D'EAU

- Fermez l'entrée d'eau principale.
- Évacuez et épongez le plus d'eau possible, idéalement dans les 24 heures.
- Utilisez un aspirateur de type « Shop-Vac » pour récupérer l'eau.
- Déshumidifiez la pièce à l'aide d'un déshumidificateur et aérez-la avec un ventilateur.
- Évitez de surchauffer la pièce ; gardez le chauffage à une température normale en tenant compte de la période de l'année.
- Essuyez les surfaces humides et séchez les tissus.
- Enlevez les coussins mouillés des divans et des fauteuils et appuyez-les verticalement sur un mur pour un séchage uniforme. Épongez les tapis mouillés avec un tissu propre et blanc afin d'éviter une transposition de couleur.
- Déplacez les meubles et les autres biens dans un endroit sec ou surélevez-les sur des blocs ou des panneaux de styromousse.
- Prenez des photos des dommages.
- Conservez les factures et les pièces justificatives de vos dépenses.
- Dans la mesure du possible, ne jetez pas immédiatement les biens endommagés. S'ils posent un danger pour la santé de votre foyer, sortez-les à l'extérieur.
- Lorsque vous recevrez un devis des travaux à effectuer, assurez-vous de bien comprendre toutes les étapes et d'y retrouver le taux horaire des employés, le nombre de jours prévus pour exécuter les travaux, les services ou produits connexes pouvant être requis (ex. : ventilateurs, entreposage de meubles, etc.) et leurs coûts.

Avant d'accepter une offre de service d'un fournisseur, demandez l'avis de votre expert de La Personnelle.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez csq.lapersonnelle.com ou composez le **1 888 476-8737** si vous préférez parler à un agent. ♦

Assureur choisi par la CSQ



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Ces renseignements vous sont fournis à des fins purement informatives et ne constituent ou ne remplacent pas les conseils d'un expert en la matière. La Personnelle se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.

¹ Source : Le risque de dommages causés par l'eau et la tarification de l'assurance des biens au Canada, document de recherche de l'Institut canadien des actuaires.



Feu-feue, adjectif

DENYS BERGERON

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES (03)
SECTEUR BEAUPORT-CÔTE-DE-BEAUPRÉ (M)

Avant tout, je noterai que l'évolution de **feu-feue, adjectif** a été si lente, tellement sinieuse, qu'il est impossible aujourd'hui de reconnaître le mot souche *malfeüz*, qui signifiait *une mauvaise destinée*, puis *fatum* qui signifie *destin*. À proprement parler, **feu-feue** se dira de quelqu'un dont, par malheur, le destin est accompli. **Donc de quelqu'un qui est mort.**

Son origine, encore qu'elle soit obscure, étant réglée, il reste à préciser les limites du terme. **Feu-feue** se dit de quelqu'un qui est mort, **oui, mais depuis peu de temps**. En tout cas, la personne qui parle de feu Untel devrait l'avoir connu vivant ou aurait pu le connaître ainsi. Par exemple, Céline Galipeau, chef d'antenne de la télévision de Radio-Canada, pourrait dire : feu Janine Sutto (†2017), feu Jean Lapierre (†2016), feu Jacques Parizeau (†2015), à la rigueur feu Jeanne Sauvé (†1993), mais pas feu Napoléon Bonaparte (†1821) ni... feu Socrate (†399 av. J. C.).

Maintenant, voyons la règle d'accord grammatical. Précédé d'un déterminant, **feu-feue, adjectif** s'accorde avec le nom qui suit. *La feue reine. Mes feus oncles. Tes feues tantes.* Dans les autres cas, il reste invariable. *Feu la reine. Feu sa mère.* Il y a encore des nuances subtiles. Quand on dit *le feu pape, le feu roi*, on désigne toujours le dernier décédé. On dit *feu la reine* s'il n'y a pas de reine vivante, mais *la feue reine* si une autre l'a remplacée. Subtile, n'est-ce pas? Il y a cette blague de Normand Cazalais dans son *Dictionnaire saugrenu* qui m'a fait rire : « Définition de veuve : femme de feu. »

L'adjectif **feu-feue** n'est plus guère employé que dans le langage littéraire, juridique ou plaisant, qui en écorche parfois les règles. Dans un suprême acte de foi, je professerai que le vocable découle de *malfeüz* et de *fatum*, tout comme *eau* découle d'*aqua* (latin) et de *hudor* (grec). ♦

CÉLINE GENDRON

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES (03)
SECTEUR GRAND-PORTAGE (B)

Québec original

Partez à la découverte d'un Québec grandiose en suivant le guide présenté en haut de page du site Québec original. Découvrez le Québec à travers les Québécois, à travers les saisons, puis explorez ses régions et ses villes, ses routes touristiques et ses parcs nationaux sans oublier le Saint-Laurent. Activités sportives ou de plein air, visites patrimoniales, visites de jardins, magasinage ou croisières, le site propose des vacances fort agréables. Où loger? Pas d'inquiétude avec la gamme variée de formules d'hébergement. Le menu Savourer semble délicieux. Quel choix de produits québécois! Finalement, la section Infos pratiques aide à mieux se préparer à partir. Voilà un site qui séduit et met en valeur les attributs de la Belle Province.

» quebecoriginal.com

Parcs Canada

Chaussons nos espadrilles! Pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada, Parcs Canada offre l'entrée gratuite à tous les visiteurs. Ce privilège inclut non seulement l'admission aux parcs nationaux mais aussi aux aires marines nationales de conservation et aux lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Une petite balade sur les sentiers du menu conduit à la liste des parcs à visiter, aux guides touristiques à se procurer et à une panoplie de conseils et d'idées de voyage. Une belle visite virtuelle en attendant d'obtenir sa carte d'entrée Découverte gratuite pour 2017 en se présentant en personne à l'un des nombreux points de service qui font partie d'une liste régulièrement mise à jour sur le site Internet.

» pc.gc.ca

Réseau Sépaq

Bienvenue sur le site de la Société des établissements de plein air du Québec, la Sépac! Conseil du président : « Abordez ce site comme un lieu de transit qui vous mène à la nature du Québec. » Explorez le menu qui présente les réserves fauniques, les parcs et les centres touristiques du Québec, des activités pour tous les âges, un vaste choix d'hébergements et une section Sépaq Anticosti. Voilà un site qui saura attirer les amants de la nature.

» sepaq.com



Association des jardins du Québec

Pourquoi ne pas emprunter la route des jardins du Québec, qui propose de vivre une expérience nature et historique? Pour en connaître davantage sur l'Association des jardins du Québec, il faut parcourir ce qui se cache sous l'onglet À propos de nous. Les amateurs d'horticulture peuvent s'inscrire au Cyberbulletin, consulter le lexique du jardin, et même rencontrer le porte-parole vedette de l'Association, Albert Mondor!

» associationdesjardinsduquebec.com

Services Québec-Citoyens

Services Québec-Citoyens, ce sont des dizaines de liens vers les programmes et services gouvernementaux offerts aux aînés du Québec.

» www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/aines/Pages/accueil.aspx

Quelques vidéos délicieuses :

L'histoire du pain

youtube.com/watch?v=SHRO56gp7R

Le café est-il bon pour la santé : tout savoir sur le café

youtube.com/watch?v=OUqGwMlnOr0

Pourquoi boire de l'eau citronnée le matin?

youtube.com/watch?v=gNviEck7Vi4

Trucs et astuces :

Les moteurs de recherche mélangent parfois les résultats en français et en anglais. Cela n'est pas toujours pratique et vous préféreriez peut-être qu'ils n'affichent que des résultats en français.

Sur Google :

Entrez votre recherche et faites **Entrée**. Allez dans **Outils** en haut de page, puis, cliquez sur **Toutes les langues** et choisissez **Pages en français**. Vous pouvez aussi **filtrer par pays** si vous souhaitez une information locale.

Bonne navigation! ♦

La première fois

Cinq sexagénaires en congé dans une grande maison de campagne, au plus dur de l'hiver. Voilà que tombent les mots : « Moi, la première fois qu'une vendeuse dans une boutique m'a dit *Madame...* »

FRANÇOISE GUÉNETTE
CHRONIQUEUSE

SURENCHÈRE IMMÉDIATE :

- › « La première fois qu'un gars, même pas jeune, il devait avoir au moins 40 ans, m'a donné sa place dans l'autobus... »
- › « Quand je me suis rendu compte que, pour la première fois, j'étais la plus vieille de toute l'équipe du bureau... »
- › « Et là, cette jeune ingénieure me regarde, toute gênée, et me demande si j'accepterais d'être sa mentore! Alors que j'ai l'impression d'être à peine à mi-carrière... »
- › « Je parlais de Barbara, la grande auteure-compositrice, et tout le monde m'a regardé comme un ovni... »
- › « Quand je leur ai dit qu'on tapait nos textes sur des IBM Selectric 300... »

On a beau aligner les anecdotes autodérisoires, il est dur d'accepter que le premier sujet de conversation lors des retrouvailles soit désormais la santé des uns et des autres. Après avoir souri des obsessions de nos parents vieillissants (ah! cette tyrannie du parcours gastro-intestinal, et ces vertiges angoissants, et ces éruptions cutanées...), nous voilà à notre tour membres en règle du club prospère des Tamalou (T'as mal où?). À notre corps défendant. Dans les couloirs de la clinique où nous allons faire examiner nos cataractes, nous croisons des ventres rebondis, de jeunes parents fatigués que nous plaignons... avec nostalgie. C'étaient de belles années, finalement, quand le chaos de la vie taisait les échos de la mort, quand l'avenir était vraiment devant nous.

Les premières fois d'alors étaient le plus souvent porteuses d'espoir : la première journée d'école, le premier vélo, le premier *french kiss*, la première relation sexuelle (réussie

« Vivre demeure un sacré privilège bordé de premières fois à renouveler. »

ou pas), le premier appartement, le premier voyage à l'étranger, le premier bébé, la première promotion. Devant nous, l'horizon s'ouvrait. Même si pour certains les deuils et défaites surgissaient tôt.

Tout de même, il y a un choc, quand l'autre, dans la rue ou la chambre (« tu ronfles de plus en plus, mon chéri... »), nous renvoie à la gueule l'image de notre vieillissement. Nous marchons vers la sortie, faut-il vraiment qu'on nous le rappelle? Nos premières fois ont changé de nature, ne sont plus de bon augure. La première fois qu'on devient orphelin, la première fois qu'un vieil ami meurt abruptement, la première fois que le médecin nous annonce un mauvais diagnostic...

Par ailleurs, ne soyons pas ingrats, il y a des cadeaux : les rabais au cinéma et au musée, l'épicerie livrée sans frais, l'université du 3^e âge quasi gratuite, les aubaines de Greisch et Scaff, la fin de l'acné et des contraceptifs, et bientôt le « pot » thérapeutique pour nos vieux os! On se soucie moins des apparences, on cultive l'humour et l'amour, nos conseils sont appréciés, nos certitudes, fortifiées, et nos maisons, des refuges. Vivre demeure un sacré privilège bordé de premières fois à renouveler. ♦

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

AREQ (CSQ)

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7

Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982

VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ

... VERS DES ÉCONOMIES ALLANT
JUSQU'À 30%* SUR VOS
ASSURANCES AUTO ET HABITATION



**DES ÉCONOMIES ET DES TARIFS
DE GROUPE EXCLUSIFS**

Demandez une soumission et économisez !

▶ 1 888 476-8737

▶ csq.lapersonnelle.com



AREQ
CSQ

Les
protections
RésAut CSQ

Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

* Les économies ne sont pas garanties et varieront selon les renseignements fournis au moment de la souscription.